

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2510

9 octobre 2012

SOMMAIRE

Cocktail And Co S.à.r.l.	120476	Nando's International Investments S.A.	120473
Corsair Mint Investments S.à r.l.	120434	Navistar Luxembourg Intellectual Proper- ty Company	120474
CV2A	120468	Naxetas S.A.	120470
Epifarm S.A.	120443	Naxyris S.A.	120474
Flox Holdings S.à r.l.	120453	NREP Transactions Holding 1 S.à r.l. ...	120477
Huislux Investments S.A.	120474	NREP Transactions Holding 2 S.à r.l. ...	120478
Koch European Shared Services S.à r.l. .	120456	NREP Transactions Holding 3 S.à r.l. ...	120478
LSF Shining Nova 4 Investments S. à r.l.	120463	NREP Transactions Holding 4 S.à r.l. ...	120478
Lugh Investissement S.A.	120467	NREP Transactions Holding 6 Junior S.à r.l.	120478
Lux-Aerospace S.A.	120467	NREP Transactions Holding 6 S.à r.l. ...	120479
Luxbar Sàrl	120455	NSS Latin America Holdings	120480
Luxoil S.à.r.l.	120467	OptiGrowth Capital S.à r.l.	120474
Luxuriant S.à.r.l.	120469	Orange Grafton S.à r.l.	120480
Mach Invest Holding A.G.	120470	Orchid Invest S.A.	120471
Magnolia Investments S.à r.l.	120470	Ostak S.à r.l.	120480
Malherbe Lux S.à r.l.	120471	Pardus S.à r.l.	120480
Manival S.A. SPF	120470	PROject S.A.	120475
Marinvest Holding S.A.	120471	ProNewTech S.A.	120468
Marma S.A.	120471	RESONOR Luxembourg S.A.	120472
Marmor S.A. Holding	120467	Tishman Speyer Eland House Holdings S.à r.l.	120466
Megraf S.A.	120472	Tishman Speyer Lumiere Holdings (Lux) S.à r.l.	120479
Meltemi S.A.	120470	TS Holdings (Paris) S.à r.l.	120472
MFA S.à r.l.	120472	Zephyr'07-S.A. SICAV-SIF	120478
Multipack S.A.	120471		
Musikus	120453		
Musikus	120469		
Musikus	120473		

Corsair Mint Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 144.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 169.869.

In the year two thousand and twelve, on the sixteenth day of August.

Before the undersigned, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch sur Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Corsair Mint II, Ltd, a limited company, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, and being registered with the Registrar of Companies - Cayman Islands under number MC-269753,

here represented by Mrs. Sophie Henryon, notary clerk, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Corsair Mint Investments S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 169.869, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 26 June 2012, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 2 August 2012.

The appearing party, representing the whole corporate capital, requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

First resolution

The Sole Shareholder decides to create twelve classes of shares, as follows: class A shares (the "Class A Shares"), class B shares (the "Class B Shares"), class C shares (the "Class C Shares"), class D shares (the "Class D Shares"), class E shares (the "Class E Shares"), class F shares (the "Class F Shares"), class G shares (the "Class G Shares"), class H shares (the "Class H Shares"), class I shares (the "Class I Shares"), class J shares (the "Class J Shares"), class K shares (the "Class K Shares"), and class L shares (the "Class L Shares"), with the rights and obligations as set forth in the Articles.

The Sole Shareholder decides further to convert the existing twelve thousand (12,000) shares into twelve thousand (12,000) Class A Shares.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of one hundred and thirty-two thousand British Pounds (GBP 132,000.-), so as to bring it from its amount of twelve thousand British Pounds (GBP 12,000.-) to one hundred and forty-four thousand British Pounds (GBP 144,000.-) by creating and issuing:

- twelve thousand (12,000) Class B Shares;
- twelve thousand (12,000) Class C Shares;
- twelve thousand (12,000) Class D Shares;
- twelve thousand (12,000) Class E Shares;
- twelve thousand (12,000) Class F Shares;
- twelve thousand (12,000) Class G Shares;
- twelve thousand (12,000) Class H Shares;
- twelve thousand (12,000) Class I Shares;
- twelve thousand (12,000) Class J Shares;
- twelve thousand (12,000) Class K Shares; and
- twelve thousand (12,000) Class L Shares;

with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each (the "New Shares"), each of such New Shares having such rights and obligations as set forth in the Articles, and being issued with a total share premium of an amount of three million nine hundred three thousand three hundred sixty-two British Pounds (GBP 3,903,362.-).

Subscription and Payment

The New Shares, with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, were then subscribed by the Sole Shareholder as follows:

- twelve thousand (12,000) Class B Shares fully paid up;
- twelve thousand (12,000) Class C Shares fully paid up;
- twelve thousand (12,000) Class D Shares fully paid up;
- twelve thousand (12,000) Class E Shares fully paid up;
- twelve thousand (12,000) Class F Shares fully paid up;
- twelve thousand (12,000) Class G Shares fully paid up;
- twelve thousand (12,000) Class H Shares fully paid up;
- twelve thousand (12,000) Class I Shares fully paid up;
- twelve thousand (12,000) Class J Shares fully paid up;
- twelve thousand (12,000) Class K Shares fully paid up; and
- twelve thousand (12,000) Class L Shares fully paid up.

Such New Shares were paid, along with the connected share premium, by a global contribution in cash of four million thirty-five thousand three hundred sixty-two British Pounds (GBP 4,035,362.-). The global contribution of four million thirty-five thousand three hundred sixty-two British Pounds (GBP 4,035,362.-) is allocated as follows: one hundred and thirty-two thousand British Pounds (GBP 132,000.-) are allocated to the share capital of the Company and three million nine hundred three thousand three hundred sixty-two British Pounds (GBP 3,903,362.-) are allocated to the share premium account of the Company, so that the total amount of four million thirty-five thousand three hundred sixty-two British Pounds (GBP 4,035,362.-) is now at the disposal of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles of the Company, in order to reflect the above capital increase and to add the possibility for the Company to repurchase its own shares, which shall now henceforth be read as follows:

" 5. Share Capital.

1.1 The share capital of the Company amounts to one hundred and forty-four thousand British Pounds (GBP 144,000.-) divided into the following classes of shares:

- twelve thousand (12,000) class A shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each (the "Class A Shares");
- twelve thousand (12,000) class B shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each (the "Class B Shares");
- twelve thousand (12,000) class C shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each (the "Class C Shares");
- twelve thousand (12,000) class D shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each (the "Class D Shares");
- twelve thousand (12,000) class E shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each (the "Class E Shares");
- twelve thousand (12,000) class F shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each (the "Class F Shares");
- twelve thousand (12,000) class G shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each (the "Class G Shares");
- twelve thousand (12,000) class H shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each (the "Class H Shares");
- twelve thousand (12,000) class I shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each (the "Class I Shares");
- twelve thousand (12,000) class J shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each (the "Class J Shares");
- twelve thousand (12,000) class K shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each (the "Class K Shares"); and
- twelve thousand (12,000) class L shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each (the "Class L Shares").

1.1.1 The Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares, Class J Shares, Class K Shares and the Class L Shares are together referred to as the "Class of Shares" and the shares of any Class of Shares are together referred to as the "Shares" and each a "Share".

1.2 Repurchase of Shares

1.2.1 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase for subsequent cancellation of all the Shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares, such repurchase and cancellations of Classes of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class L) and within the following periods (the "Repurchase and Cancellation Periods"):

- the Class L Shares may only be repurchased between January 1 and December 31, 2013
- the Class K Shares may only be repurchased between January 1 and December 31, 2014
- the Class J Shares may only be repurchased between January 1 and December 31, 2015;
- the Class I Shares may only be repurchased between January 1 and December 31, 2016;
- the Class H Shares may only be repurchased between January 1 and December 31, 2017;
- the Class G Shares may only be repurchased between January 1 and December 31, 2018;
- the Class F Shares may only be repurchased between January 1 and December 31, 2019;
- the Class E Shares may only be repurchased between January 1 and December 31, 2020;
- the Class D Shares may only be repurchased between January 1 and December 31, 2021;
- the Class C Shares may only be repurchased between January 1 and December 31, 2022,
- the Class B Shares may only be repurchased between January 1 and December 31, 2023;
- the Class A Shares may only be repurchased between January 1 and December 31, 2024; and
- thereafter, in case any of the Classes of Shares is not repurchased in its relevant Repurchase and Cancellation Period, the dates of that Repurchase and Cancellation Period shall be extended by twelve years (so that, for example, if no Class L Shares are repurchased between January 1 and December 31, 2013, Class L Shares may only be repurchased between January 1 and December 31, 2025),

provided that in case a Class of Shares has been repurchased and cancelled within its Repurchase and Cancellation Period, the starting date of the Repurchase and Cancellation Period of the next Class of Shares to be repurchased shall be brought forward to the first business day after the day when the preceding Class of Shares are repurchased and cancelled, while the closing date of that Repurchase and Cancellation period remains December 31st of the following year (so that its Repurchase and Cancellation Period is extended).

1.2.2 In the event of a reduction of share capital through the repurchase for subsequent cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 5.2.1), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount) and the holders of the Shares of the repurchased Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and repurchased.

1.2.3 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

1.2.4 The "Total Cancellation Amount" means an amount determined by the Sole Manager or the Board of Managers on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes L, K, J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class of Shares at the time of the repurchase of the relevant class unless otherwise resolved by the Shareholders' Meeting in the manner provided for by an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

1.2.5 Upon the repurchase of the Shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company. The Shares once repurchased shall be immediately cancelled in accordance with the 1915 Law and these Articles.

1.2.6 The "Available Amount" means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any amount of freely distributable share premium and other freely distributable reserves as determined by the Board of Managers or the Sole Manager at its sole discretion and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled to the extent they represent an available amount in accordance with the 1915 Law but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the 1915 Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves whose amount, if any, shall be determined by the Board of Managers or the Sole Manager at its sole discretion

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the 1915 Law or of the Articles

1.2.7 "Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

1.2.8 "Interim Account Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase for subsequent cancellation of the relevant Class of Shares.

1.3 The Shares are in registered form.

1.4 In addition to the share capital, the Company may have free share premium or other reserve accounts, into which any premium paid on any Share or reserve amount allocated to any Share is transferred. The balance of the share premium and/or other reserve accounts is at the free disposal of the Board of Managers of the Company.

1.5 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

1.6 The subscribed share capital may be increased by a Shareholders' Resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with the 1915 Law."

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to amend article 15 of the Articles in order to amend the provisions relating to the payment of the dividends in relation to the new different classes of shares, so that article 15 of the Articles shall now be read as follows:

" 15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of the 1915 law and these Articles, the Shareholders' Meeting may decide to pay dividends in accordance with the following provisions:

a) first, the holders of the Class A Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.25% of the profits. The holders of the Class B Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.30% of the profits. The holders of the Class C Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.35% of the profits. The holders of the Class D Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.40% of the profits. The holders of the Class E Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.45% of the profits. The holders of the Class F Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.50% of the profits. The holders of the class G shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.55% of the profits. The holders of the Class H Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.60% of the profits. The holders of the Class I Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.65% of the profits. The holders of the Class J Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.70% of the profits. The holders of the Class K Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.75% of the profits. The holders of the Class L Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.80% of the profits.

For the purposes of this article 15.2, "profits" means any net profits available for distribution at the level of the company as determined in accordance with Luxembourg legal and accounting principles.

For the avoidance of doubt, the payments to be made under (a) are to be made on a pari passu basis between the holders of the relevant Class of Shares.

b) after the distribution set out under a) above, all remaining proceeds available for further distribution in the company, if any, shall be paid to the holders of the Class L Shares; or if the Class L Shares has been cancelled and does not exist anymore, to the holders of the Class K Shares; or if the Class K Shares has been cancelled and does not exist anymore, to the holders of the Class J Shares; or if the Class J Shares has been cancelled and does not exist anymore, to the holders of the Class I Shares; or if the Class I Shares has been cancelled and does not exist anymore, to the holders of the Class H Shares; or the Class H Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holders of the Class G Shares; or if the Class G Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holders of the Class F Shares; or if the Class F Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holders of the Class E Shares; or if the Class E Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holders of the Class D Shares; or if the Class D Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holders of the Class C Shares; or if the Class C Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holders of the Class B Shares; or if the Class B Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holders of the Class A Shares.

For the avoidance of doubt, the payments to be made under (b) are to be made on a pari passu basis between the holders of the relevant Class of Shares.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits, share premium amounts and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according

to the 1915 Law or these Articles, that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s) and that (iii) any such distribution shall be made in accordance with Article 15.2 of these Articles.

15.4 For the avoidance of doubt, the mere existence of an amount available for distribution does not establish a claim of the Shareholders on its distribution given that, in accordance with the above mentioned provisions, any such distribution (and the determination of the amount thereof) are subject to prior Shareholders' or Sole Manager's /Board of Managers' approval."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to add a new second paragraph to article 16 of the Articles, in order to add a provision relating to the net liquidation proceeds in the Articles. This Article 16 paragraph 2 shall be read as follows:

" **16.2.** After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholders in accordance with the provisions of article 15.2 above."

Declaration and Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand five hundred Euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français de ce qui précède:

L'an deux mille douze, le seizième jour du mois d'août,

Par-devant le soussigné, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Corsair Mint II, Ltd, une limited company, ayant son siège social au c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, immatriculée auprès du Registrar of Companies -Cayman Islands sous le numéro MC-269753,

ici représentée par Mme Sophie Henryon, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privée.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour être soumise aux autorités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") de Corsair Mint Investments S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.869, constituée par un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 juin 2012, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 2 août 2012.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes prises conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, en vertu duquel un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront actées dans des procès-verbaux ou prises par écrit:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer douze catégorie de parts sociales, comme suit: les parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"), les parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"), les parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C"), les parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D"), les parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E"), les parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F"), les parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G"), les parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H"), les parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I"), les parts sociales de catégorie J (la "Classe de Parts Sociales J"), les parts sociales de catégorie K (les "Parts Sociales de Catégorie K"), et les parts sociales de catégorie L (les "Parts Sociales de Catégorie L"), ayant les mêmes droit et obligations tels que décrits dans les Statuts.

L'Associé Unique décide en plus de convertir les douze mille (12.000) parts sociales existantes en douze mille (12.000) Parts Sociales de Catégorie A.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de cent trente-deux mille Livres Sterling (GBP 132.000,-), afin de le porter de son montant de douze mille Livres Sterling (GBP 12.000,-) à cent quarante-quatre mille Livres Sterling (GBP 144.000,-), par la création et l'émission de:

- douze mille (12.000) Parts Sociales de Catégorie B;
- douze mille (12.000) Parts Sociales de Catégorie C;
- douze mille (12.000) Parts Sociales de Catégorie D;
- douze mille (12.000) Parts Sociales de Catégorie E;
- douze mille (12.000) Parts Sociales de Catégorie F;
- douze mille (12.000) Parts Sociales de Catégorie G;
- douze mille (12.000) Parts Sociales de Catégorie H;
- douze mille (12.000) Parts Sociales de Catégorie I;
- douze mille (12.000) Parts Sociales de Catégorie J,
- douze mille (12.000) Parts Sociales de Catégorie K; et
- douze mille (12.000) Parts Sociales de Catégorie L,

chacune ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (les "Nouvelles Parts Sociales"), et chacune de ces Nouvelles Parts Sociales ayant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts, et étant émises avec une prime d'émission totale de trois millions neuf cent trois mille trois cent soixante-deux Livres Sterling (GBP 3.903.362,-).

Souscription et Paiement

Les Nouvelles Parts Sociales, ayant chacune une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-), ont été souscrites par l'Associé Unique comme suit:

- douze mille (12.000) Parts Sociales de Catégorie B entièrement libérées;
- douze mille (12.000) Parts Sociales de Catégorie C entièrement libérées;
- douze mille (12.000) Parts Sociales de Catégorie D entièrement libérées;
- douze mille (12.000) Parts Sociales de Catégorie E entièrement libérées;
- douze mille (12.000) Parts Sociales de Catégorie F entièrement libérées;
- douze mille (12.000) Parts Sociales de Catégorie G entièrement libérées;
- douze mille (12.000) Parts Sociales de Catégorie H entièrement libérées;
- douze mille (12.000) Parts Sociales de Catégorie I entièrement libérées;
- douze mille (12.000) Parts Sociales de Catégorie J entièrement libérées;
- douze mille (12.000) Parts Sociales de Catégorie K entièrement libérées; et
- douze mille (12.000) Parts Sociales de Catégorie L entièrement libérées.

De telles Nouvelles Parts Sociales seront libérées, ensemble avec la prime d'émission, par voie d'apport en numéraire d'un montant global de quatre millions trente-cinq mille trois cent soixante-deux Livres Sterling (GBP 4.035.362,-). L'apport global de quatre millions trente-cinq mille trois cent soixante-deux Livres Sterling (GBP 4.035.362,-) est alloué comme suit: cent trente-deux mille Livres Sterling (GBP 132.000,-) sont alloués au capital social de la Société et trois millions neuf cent trois mille trois cent soixante-deux Livres Sterling (GBP 3.903.362,-) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société, de sorte que le montant total de quatre millions trente-cinq mille trois cent soixante-deux Livres Sterling (GBP 4.035.362,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de cette contribution été présentée au notaire soussigné.

Troisième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital décrite ci-dessus et d'y ajouter la possibilité pour la Société de racheter ses propres parts sociales, qui se lira dorénavant comme suit:

" 5. Capital Social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à cent quarante-quatre mille Livres Sterling (GBP 144.000,-) divisé en catégories de parts sociales comme suit:

- douze mille (12.000) parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie A ");
- douze mille (12.000) parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie B");

- douze mille (12.000) parts sociales de catégorie C ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie C");
- douze mille (12.000) parts sociales de catégorie D ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie D");
- douze mille (12.000) parts sociales de catégorie E ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie E");
- douze mille (12.000) parts sociales de catégorie F ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie F");
- douze mille (12.000) parts sociales de catégorie G ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie G");
- douze mille (12.000) parts sociales de catégorie H ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie H");
- douze mille (12.000) parts sociales de catégorie I ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie I");
- douze mille (12.000) parts sociales de catégorie J ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie J");
- douze mille (12.000) parts sociales de catégorie K ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie K"); et
- douze mille (12.000) parts sociales de catégorie L ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie L").

5.1.1 Les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie I, les Parts Sociales de Catégorie J, les Parts Sociales de Catégorie K et les Parts Sociales de Catégorie L sont désignés collectivement ci-après comme les "Catégories de Parts Sociales" et les Parts Sociales de chacune des Catégories de Parts Sociales sont désignés collectivement comme les "Parts Sociales" et chacune une "Part Sociale".

5.2 Rachat des Parts Sociales

5.2.1 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation des Parts Sociales, y compris l'annulation d'une ou plusieurs Catégorie(s) de Parts Sociales entière(s) par le rachat et l'annulation subséquente de toutes les Parts Sociales émises dans telle(s) Catégorie(s) de Parts Sociales. En cas de rachats et d'annulations des Catégories de Parts Sociales, tels annulations et rachats de Catégories de Parts Sociales devront être réalisés dans l'ordre alphabétique inverse (commençant par la Catégorie L) et ceci dans les périodes suivantes (les "Périodes de Rachat et d'Annulation"):

- les Parts Sociales de Catégorie L peuvent uniquement être rachetées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2013;
 - les Parts Sociales de Catégorie K peuvent uniquement être rachetées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2014;
 - les Parts Sociales de Catégorie J peuvent uniquement être rachetées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2015;
 - les Parts Sociales de Catégorie I peuvent uniquement être rachetées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016;
 - les Parts Sociales de Catégorie H peuvent uniquement être rachetées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017;
 - les Parts Sociales de Catégorie G peuvent uniquement être rachetées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018;
 - les Parts Sociales de Catégorie F peuvent uniquement être rachetées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019;
 - les Parts Sociales de Catégorie E peuvent uniquement être rachetées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020;
 - les Parts Sociales de Catégorie D peuvent uniquement être rachetées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021;
 - les Parts Sociales de Catégorie C peuvent uniquement être rachetées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022;
 - les Parts Sociales de Catégorie B peuvent uniquement être rachetées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023;
 - les Parts Sociales de Catégorie A peuvent uniquement être rachetées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024;
- et
- ensuite, si aucune des Catégories de Parts Sociales n'est rachetée ou annulée pendant la Période de Rachat et d'Annulation concernée, les dates des Périodes de Rachat et d'Annulation seront prolongées de dix ans (ainsi par exemple, si aucune des Parts Sociales de Catégorie L n'a été rachetée entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2015, les Parts Sociales de Catégorie L ne peuvent être rachetées qu'entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025),

pour autant que dans le cas où une Catégorie de Parts Sociales a été rachetée ou annulée pendant la Période de Rachat et d'Annulation, la date de début de la Période de Rachat et d'Annulation de la prochaine Catégorie de Parts Sociales à être rachetée est avancée au premier jour ouvrable après le jour où les précédentes Catégories de Parts Sociales ont été rachetées et annulées, alors que la date de fin de cette Période de Rachat et d'Annulation reste le 31 décembre de l'année suivante (de sorte que la Période de Rachat et d'Annulation soit prolongée).

5.2.2 Dans le cas d'une réduction du capital social de la Société par le rachat et l'annulation subséquente d'une Catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre prévu à l'article 5.2.1), les détenteurs d'une telle Catégorie de Parts Sociales ont droit au Montant Disponible au pro-rata de leur participation dans cette Catégorie des Parts Sociales (dans la limite cependant du Montant d'Annulation Total) et les détenteurs de Parts Sociales de la Catégorie des Parts Sociales rachetée, recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Catégorie de Parts Sociales appropriée détenue par eux et rachetée.

5.2.3 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre des Parts Sociales émises dans la Catégorie de Parts Sociales devant être rachetées et annulées.

5.2.4 Le "Montant Total d'Annulation" désigne le montant déterminé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance sur la base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chaque Catégorie de Parts Sociales K, L, J, I, H, G, F, E, D, C, B et A doit être le Montant Disponible pour la Catégorie de Parts Sociales concernée au moment du rachat de la catégorie concernée, sauf si autrement décidé par l'Assemblée Générale selon la manière requise pour modifier les Statuts, étant entendu que le Montant Total d'Annulation ne devra jamais être plus élevé que ce Montant Disponible.

5.2.5 Suivant le rachat des Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et exigible par la Société. Une fois les Parts Sociales de Commanditaire rachetées, elles doivent être immédiatement annulées conformément à la Loi de 1915 et les présents Statuts.

5.2.6 Le "Montant Disponible" signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (incluant les profits reportés) augmenté de (i) tout montant de prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables, tels que déterminés discrétionnairement par le Conseil de Gérance ou par le Gérant Unique, et (ii) le cas échéant du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relatif aux Catégories de Parts Sociales devant être annulées, dans la mesure celles-ci constituent un montant disponible conformément à la Loi de 1915, mais réduit par (i) toutes pertes (pertes reportées incluses) et (ii) toutes sommes devant être placées dans la (les) réserve(s) conformément aux exigences de la Loi de 1915 ou des Statuts, chaque fois comme exposé dans les Comptes Intérimaires concernés (pour écarter tout doute, sans quelconque double comptage) pour que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Où:

AA = le Montant Disponible

NP = bénéfices nets (y compris les profits reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables dont le montant, s'il y en a, sera déterminé discrétionnairement par le Conseil de Gérance ou par le Gérant Unique

CR = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relatives aux Catégories de Parts Sociales devant être annulées

L = pertes (y compris les pertes reportées)

LR = toute somme devant être placée dans une (des) réserve(s) conformément aux exigences de la Loi de 1915 ou des Statuts

5.2.7 "Comptes Intérimaires" désigne les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires.

5.2.8 "Date des Comptes Intérimaires" signifie une date qui n'est pas antérieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation subséquente de la Catégorie de Parts Sociales concernée.

5.3 Les Parts Sociales sont sous forme nominative.

5.4 En plus du capital social, la Société peut avoir des comptes de prime d'émission ou autres comptes de réserve, sur lesquels toute prime versée au titre de toute Part Sociale ou de tout montant de réserve alloué à toute Part Sociale, sera transférés. La balance de la prime d'émission et/ou de toute autre compte de réserve est à la libre disposition du Conseil de Gérance de la Société.

5.5 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux sous réserve de dispositions contraires des présents Statuts.

5.6 Le capital social souscrit peut être augmenté par une Résolution des Associés adoptée conformément aux conditions requises pour la modification des Statuts et conformément à la Loi de 1915."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 15 des Statuts de la Société, afin de modifier les dispositions relatives au paiement des dividendes en relation avec les différentes classes de parts sociales, de telle manière que l'article 15 des Statuts se lise dorénavant comme suit:

" 15. Distribution sur parts sociales.

15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé conformément à la Loi Luxembourgeoise, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire, lorsque le montant de cette réserve atteint dix pour cent du capital social de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 et des présents Statuts, l'Assemblée Générale peut décider de distribuer des dividendes conformément aux dispositions suivantes:

a) Premièrement, les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A ont le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,25% des profits. Les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie B ont le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,30% des profits. Les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie C ont le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,35% des profits. Les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie D ont le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,40% des profits. Les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie E ont le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,45% des profits. Les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie F auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,50% des profits. Les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie G ont le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,55% des profits. Les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie H ont le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,60% des profits. Les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie I ont le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,65% des profits. Les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie J ont le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,70% des profits. Les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie K ont le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,75% des profits. Les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie L ont le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,80% des profits.

Pour les besoins de l'article 15.2, "Profits" signifie tous profits nets disponibles en vue d'une distribution au niveau de la Société tels que déterminés conformément aux principes légaux et comptables du Luxembourg.

Pour écarter tout doute, les paiements devant être réalisés en vertu de cet Article 15.2 (a) doivent être réalisés sur une base pari passu entre les détenteurs des Catégories de Parts Sociales concernées.

b) Après la distribution telle que décrite sous (a) ci-dessus, toutes recettes restantes dans la Société, lesquelles sont disponibles pour d'autres distributions, le cas échéant, sont payées aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie L; ou si les Parts Sociales de Catégorie L ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie K; ou si les Parts Sociales de Catégorie K ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie J; ou si les Parts Sociales de Catégorie J ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie I; ou si les Parts Sociales de Catégorie I ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie H; ou si les Parts Sociales de Catégorie H ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie G; ou si les Parts Sociales de Catégorie G ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie F; ou si les Parts Sociales de Catégorie F ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie E; ou si les Parts Sociales de Catégorie E ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie D; ou si les Parts Sociales de Catégorie D ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie C; ou si les Parts Sociales de Catégorie C ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie B; ou si les Parts Sociales de Catégorie B ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A.

Pour écarter tout doute, les paiements devant être réalisés en vertu de cet Article 15.2 (b) doivent être réalisés sur une base pari passu entre les détenteurs des Catégories de Parts Sociales concernées.

15.3 Le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts, que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'Associé(s) et que (iii) une telle distribution doit être faite conformément à l'article 15.2 des présents Statuts.

15.4 Pour écarter tout doute, la simple existence d'un montant disponible pour distribution n'établit pas l'existence d'un droit des Associés à sa distribution, étant donné que, conformément avec les dispositions susmentionnées, une telle distribution (et la détermination de son montant) est sujette à l'approbation préalable des Associés ou du Gérant Unique / Conseil de Gérance."

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'ajouter un second paragraphe à l'article 16 des Statuts, afin d'y ajouter une disposition relative aux boni de liquidation dans les Statuts. L'Article 16 paragraphe 2 se lira désormais comme suit:

" **16.2.** Après paiement de toutes les dettes et de tous frais de la Société et des dépenses de la liquidation, tout boni de liquidation doit être distribué aux Associés conformément aux dispositions de l'article 15.2 ci-dessus."

Déclaration et Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ trois mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 août 2012. Relation: EAC/2012/11050. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2012117377/509.

(120159111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Epifarm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 88.573.

L'an deux mille douze, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EPIFARM S.A.", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 88573, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 juillet 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1454 du 8 octobre 2002. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 février 2008, publié au Mémorial numéro 750 du 27 mars 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sonia Delfini, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Toutes les CINQUANTE MILLE (50.000) actions étant représentées à la présente assemblée, il a put être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ordre du jour

- 1.- Transformation de la forme juridique de la Société de société anonyme en société à responsabilité limitée.
- 2.- Refonte des statuts.
- 3.- Décision d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux compte et nomination du gérant.
- 4.- Approbation du bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2011 et transfert du siège social de la société de L-2449 Luxembourg 8 Boulevard Royal vers I-37135 VERONA, Via G.B. Morgani, 14
- 5.- Décision corrélative d'adoption de la nationalité italienne.
- 6.- Confirmation que tous les actifs et passifs de la société luxembourgeoise, sans limitation resteront la propriété de la société en Italie.
- 7.- Décision quant à la nomination de l'administrateur en Italie.
- 8.- Décision de continuer l'activité en Italie sous la dénomination EPIFARM S.r.l. et refonte complète des statuts, en particulier de l'objet social et la durée de la société, en vue de les adapter aux dispositions de la loi italienne.

9.- Donner mandat pour procéder à toutes les démarches nécessaires prévues par la loi italienne et luxembourgeoise tant en Italie qu'au Grand-Duché de Luxembourg en relation avec le transfert de siège.

10.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer conformément à la faculté prévue à l'article 3 de la loi sur les sociétés commerciales la Société en société à responsabilité limitée sans changement de la personnalité juridique de la Société.

Les CINQUANTE MILLE (50.000) actions sont échangées contre CINQUANTE MILLE (50.000) parts sociales détenues par les associés suivants:

PERAZZINI Piergiuseppe, né à Florence (FI), le 25 janvier 1956, codice fiscale: RPZ PGS 56A25 D612U, à concurrence de TRENTE MILLE (30.000) parts sociales soit soixante pour cent (60%) du capital social.

PERAZZINI Francesca, né à Verone (VR), le 5 mars 1987, codice fiscale: PRZ FNC 87C45 L781Y, à concurrence de dix mille (10.000) parts sociales soit vingt pour cent (20%) du capital social.

PERAZZINI Pierfederico, né à Verone (VR), le 16 avril 1991, codice fiscale: PRZ PFD 91D16 L781Z, à concurrence de dix mille (10.000) parts sociales soit vingt pour cent (20%) du capital social.

Deuxième résolution

L'assemblée décide la refonte des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

"Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le comparant et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaires de parts sociales une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "EPIFARM S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 500.000,-), représenté par CINQUANTE MILLE (50.000) parts sociales d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et de leur accorder décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour et de nommer comme gérant de la société pour une durée indéterminée:

Il Dott. Piergiuseppe PERAZZINI, né à Florence, le 25 janvier 1956, demeurant à I-Verona, Via Monte Ortigara n°21.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'approuver le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2011, qui sera considéré comme bilan de clôture à Luxembourg et bilan d'ouverture en Italie et de transférer le siège social, administratif et le siège de direction effective avec effet à la date de ce jour du Grand-Duché de Luxembourg, L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal en Italie à I-37135 VERONA, Via G.B. Morgani, 14, et de faire adopter par la société la nationalité italienne, sur base du bilan au 31 décembre 2011 approuvé ci-dessus, lequel n'a pas subi à ce jour de changements majeurs et sera considéré comme situation patrimoniale de transfert, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle.

L'assemblée constate que cette résolution a été prise en conformité de l'article 199 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Le bilan dénommé comme annexe "B", après avoir été signé ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Cinquième résolution

L'assemblée confirme que tous les actifs et passifs sans limitation resteront la propriété de la société dont le siège est transféré en Italie.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer comme administrateur unique en Italie:

Monsieur Piergiuseppe PERAZZINI, né à Florence, le 25 janvier 1956, demeurant à I-Verona, Via Monte Ortigara n° 21.

L'assemblée générale décide de nommer:

Sindaco Unico

Dott. BASO Adriano, né le 02 avril 1950 à Verone et résident à Verone, Viale dei Colli, 2,

Sindaco Supplente

Dott.ssa BRUNELLI Sara, née le 07 janvier 1971 à Verone et résident à Grezzana (Verone), Località Laè di Romagnano n. 69

Septième résolution

L'assemblée décide de continuer l'activité en Italie sous la dénomination EPIFARM S.r.l., d'établir la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2050 et de modifier les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec la loi italienne et notamment en ce qui concerne l'objet social:

STATUTO

Titolo I. Denominazione - Sede - Oggetto - Durata

Art. 1. Denominazione.

1. La società a responsabilità limitata "EPIFARM S.R.L." è retta dal presente statuto.

Art. 2. Sede sociale e Domicilio dei soci.

1. La società ha sede in VERONA all'indirizzo risultante dagli atti del Registro Imprese.
2. Con decisione dell'organo amministrativo la società può istituire e sopprimere succursali, uffici, sedi amministrative, magazzini, negozi, depositi, stabilimenti e rappresentanze.
3. L'istituzione e la soppressione di sedi secondarie spetta all'assemblea dei soci.
4. Il trasferimento della sede legale nell'ambito dello stesso comune spetta all'organo amministrativo.
5. Il domicilio dei soci, per tutti i rapporti con la società, si intende a tutti gli effetti quello risultante dal libro soci; è onere del socio comunicare il cambiamento del proprio domicilio. In mancanza dell'indicazione del domicilio del socio nel libro dei soci si fa riferimento alla residenza anagrafica.

Art. 3. Oggetto sociale.

1. La società ha per oggetto:

l'acquisto di partecipazioni, a scopo di investimento e non ai fini di collocamento, sotto qualunque forma anche in altre imprese italiane o straniere e tutte le altre forme di investimento, l'acquisizione per acquisto sottoscrizione o tutti gli altri modi così come l'alienazione per vendita, scambio o tutti gli altri modi di valori mobiliari e immobiliari e di tutte le specie, l'amministrazione la supervisione e lo sviluppo di questi interessi.

La società potrà prendere parte alla costruzione e allo sviluppo di tutte le attività industriali o commerciali e potrà prestare la sua assistenza alle imprese del gruppo a mezzo di prestiti, di garanzie o altro. Essa potrà prestare o chiedere in prestito con o senza interesse, emettere obbligazioni.

La società ha ugualmente per oggetto l'acquisizione, la vendita, la permuta, la costruzione, la ristrutturazione di beni immobiliari in generale, civili, industriali, agricoli e urbani così come l'attività di gestione di beni immobiliari propri, e l'attività di consulenza nel settore tecnico, così come la valutazione per locazioni e tutti gli altri modi.

La società può realizzare tutte le operazioni mobiliari, immobiliari, finanziarie o industriali, commerciali civili legate direttamente o indirettamente al suo oggetto sociale.

Essa può realizzare il suo oggetto direttamente o indirettamente in nome proprio e per conto di terzi, sola o in associazione effettuando tutte le operazioni inerenti a favorire il suddetto oggetto o quello delle società nelle quali essa detiene degli interessi.

La società potrà prendere tutte le misure di controllo o di sorveglianza e effettuare tutte le operazioni che riterrà utili al fine del raggiungimento del proprio oggetto sociale.

2. Per il raggiungimento dello scopo sociale, la società potrà:

- a) assumere mutui, finanziamenti, leasing e prestiti in genere, anche ipotecari per il finanziamento della gestione sociale, ricevere o prestare fidejussioni e garanzie in genere per obbligazioni di terzi o imprese aventi oggetto analogo o connesso al proprio purché in via non prevalente e non con attività rivolta nei confronti del pubblico;
 - b) compiere operazioni di natura commerciale, industriale, mobiliare, immobiliare, finanziaria e di servizio;
3. Rimane preclusa la raccolta di risparmio presso il pubblico.

Art. 4. Durata della società.

1. La durata della società è fissata fino al trentuno dicembre duemilacinquanta e potrà essere prorogata per decisione dell'assemblea dei soci.

Titolo II. Capitale, Partecipazioni e Finanziamento dei soci

Art. 5. Capitale sociale e Sue variazioni.

1. Il capitale sociale è di € 500.000,00 (euro cinquecentomila/00) ed è diviso in quote ai sensi di legge senza valore nominale, unitarie e indivisibili ai sensi dell'articolo 2468 del codice civile.

2. In sede di aumento del capitale sociale può essere derogato al disposto dell'articolo 2464, comma 3, del codice civile sulla necessità di eseguire i conferimenti in danaro.

3. Le delibere di aumento del capitale sociale devono essere adottate dall'assemblea dei soci a maggioranza assoluta del capitale sociale.

Art. 6. Diritto di opzione.

1. Ai soci spetta il diritto di sottoscrivere le partecipazioni emesse in sede di aumento del capitale sociale in proporzione alla percentuale di capitale da ciascuno di essi rispettivamente posseduta alla data in cui la sottoscrizione è effettuata; i soci possono tuttavia decidere che le partecipazioni emesse in sede di aumento del capitale sociale siano attribuite ai sottoscrittori in misura non proporzionale ai conferimenti nel capitale sociale dagli stessi effettuati.

2. Il diritto di sottoscrivere le partecipazioni di nuova emissione in sede di aumento del capitale sociale deve essere esercitato dai soci entro 30 (trenta) giorni dal ricevimento della comunicazione inviata, a mezzo raccomandata con A.R., dall'organo amministrativo a ciascun socio recante l'avviso di offerta in opzione delle nuove partecipazioni, salvo che la decisione dei soci di aumentare il capitale sociale non stabilisca un termine maggiore di 30 (trenta) giorni per l'esercizio del diritto di opzione predetto.

3. Coloro che esercitano il diritto di sottoscrivere le partecipazioni di nuova emissione in sede di aumento del capitale sociale, purché ne facciano contestuale richiesta, hanno diritto di prelazione nella sottoscrizione delle partecipazioni non optate dagli altri soci, a meno che la decisione di aumento del capitale sociale non lo escluda.

4. Se l'aumento di capitale non viene per intero sottoscritto dai soci, sia per opzione che per prelazione delle partecipazioni inoptate, l'organo amministrativo può eseguire il collocamento della quota inoptata presso terzi estranei alla compagine sociale, a meno che la decisione di aumento del capitale sociale non lo escluda.

5. I soci possono decidere a maggioranza assoluta del capitale sociale che la sottoscrizione delle partecipazioni emesse in sede di aumento del capitale sociale sia riservata a terzi estranei alla compagine sociale; in tal caso spetta ai soci non consenzienti il diritto di recesso di cui all'articolo 2473 del codice civile.

6. Il diritto di sottoscrivere le partecipazioni di nuova emissione in sede di aumento del capitale sociale non spetta per quelle partecipazioni di nuova emissione che, secondo la decisione dei soci di aumento del capitale, devono essere liberate mediante conferimenti in natura o conferimenti di prestazioni d'opera o di servizi; in tal caso spetta ai soci non consenzienti il diritto di recesso di cui all'articolo 2473 del codice civile.

Art. 7. Finanziamenti dei soci alla società.

1. La società, per lo svolgimento della propria attività, potrà assumere finanziamenti da propri soci, che, salvo diversa determinazione, devono considerarsi infruttiferi.

2. I finanziamenti con diritto a restituzione della somma versata possono essere effettuati dai soci, anche non in proporzione alle rispettive partecipazioni al capitale sociale, con le modalità e i limiti di cui alla normativa tempo per tempo vigente in materia di raccolta del risparmio.

3. Per il rimborso dei finanziamenti dei soci si applica l'articolo 2467 del codice civile.

Art. 8. Titoli di debito.

1. La società può emettere titoli di debito con decisione dell'assemblea dei soci adottata con il voto favorevole di tanti soci che rappresentano la maggioranza del capitale sociale.

2. I titoli di debito possono essere sottoscritti soltanto da investitori professionali soggetti a vigilanza prudenziale a norma delle leggi speciali.

In caso di successiva circolazione dei titoli, chi li trasferisce (e cioè sia l'investitore professionale che li abbia sottoscritti, sia il soggetto avente causa da detto investitore professionale) risponde della solvenza della società nei confronti degli acquirenti che non siano investitori professionali ovvero soci della società medesima.

3. La decisione di emissione dei titoli prevede le condizioni del prestito e le modalità del rimborso ed è iscritta a cura degli amministratori nel Registro delle Imprese. Essa può altresì prevedere che, previo consenso della maggioranza dei possessori dei titoli, la società possa modificare tali condizioni e modalità.

Art. 9. Trasferimento delle partecipazioni.

1. In caso di trasferimento delle partecipazioni al capitale sociale e dei diritti di sottoscrizione e di prelazione di cui ai commi 1 e 3 dell'articolo 6 del presente statuto, per atto tra vivi, spetta agli altri soci il diritto di prelazione, precisandosi che:

a) per "trasferimento" si intende qualsiasi negozio, a titolo oneroso o gratuito, concernente la piena proprietà o la nuda proprietà o l'usufrutto di detti partecipazioni o diritti (ivi compresi, in via esemplificativa, la compravendita, la donazione, la permuta, il conferimento in società, la costituzione di rendita, la dazione in pagamento, la cessione "in blocco", "forzata" o "coattiva", la trasmissione che si verifichi a seguito di operazioni di cessione o conferimento d'azienda, fusione e scissione), in forza del quale si consegua, in via diretta o indiretta, il risultato del mutamento di titolarità di detti partecipazioni o diritti;

b) il trasferimento si intende avvenuto e quindi il diritto di prelazione si origina anche nel caso in cui venga ceduta la partecipazione di controllo della società socia della presente società o avvenga un qualsiasi altro mutamento in detta partecipazione di controllo (come per esempio per effetto di fusione, scissione, conferimento) che determini il subentro di un nuovo soggetto nella titolarità di detto controllo; in tal caso l'organo amministrativo della società socia deve (o suoi

aventi causa devono) concedere opzione agli altri soci della presente società per l'acquisto delle partecipazioni o dei diritti di sua titolarità della presente società entro 90 giorni dal giorno in cui sono avvenuti la cessione o i mutamenti di cui sopra; in caso di inadempimento di quest'obbligo di offerta, la società socia e i suoi aventi causa sono in solido obbligati al pagamento di una penale pari al doppio del valore della partecipazione o dei diritti (determinato con la procedura di arbitraggio di cui oltre) di cui avrebbe dovuto esser fatta offerta.

2. Il diritto di prelazione è escluso: a) nei trasferimenti a società che abbiano come unici soci il socio trasferente; b) nei trasferimenti finalizzati all'instaurazione o alla cessazione di un mandato fiduciario e quindi nei trasferimenti tra fiduciante e società fiduciaria e viceversa, ove la società fiduciaria esibisca la scritturazione del proprio registro delle intestazioni fiduciarie dalla quale risulti il mandato fiduciario tra fiduciante e società fiduciaria e accetti espressamente l'osservanza delle presenti norme statutarie in tema di diritto di prelazione.

3. Il diritto di prelazione deve essere esercitato con riferimento all'intero oggetto dei negozi traslativi di cui al primo comma. Nel caso di proposta congiunta da parte di più soci, il diritto di prelazione degli altri soci non deve necessariamente avere a oggetto il complesso delle partecipazioni o dei diritti oggetto della proposta congiunta, ma può riferirsi alle partecipazioni o ai diritti di ciascun proponente.

4. Se il diritto di prelazione spetta a più soci, ciascuno di esso lo esercita in misura proporzionale alla propria partecipazione al capitale sociale e con proporzionale accrescimento del diritto di prelazione non esercitato dagli altri soci.

5. La prelazione esercitata dai soci sarà valida ed efficace solo se riguarda complessivamente, anche in seguito all'accrescimento, la totalità delle quote offerte da ciascun socio.

6. Il socio (d'ora innanzi "proponente") che intende effettuare il trasferimento mediante atto a titolo oneroso e con corrispettivo fungibile, deve prima farne offerta (d'ora innanzi "la proposta"), alle stesse condizioni, agli altri soci tramite l'organo amministrativo, al quale deve comunicare l'entità di quanto è oggetto di trasferimento, il prezzo richiesto, le condizioni di pagamento, le esatte generalità del terzo potenziale acquirente e i termini temporali di stipula dell'atto traslativo.

7. Entro il termine di 15 (quindici) giorni dalla data di ricevimento della predetta comunicazione, l'organo amministrativo deve dare notizia della proposta di alienazione a tutti i soci iscritti nel libro dei soci alla predetta data, assegnando agli stessi un termine di 30 (trenta) giorni, dal ricevimento della comunicazione, per l'esercizio del diritto di prelazione.

8. Entro quest'ultimo termine, i soci, a pena di decadenza, devono comunicare al proponente e all'organo amministrativo la propria volontà di esercitare la prelazione; il ricevimento di tale comunicazione da parte dell'organo amministrativo costituisce il momento di perfezionamento del negozio traslativo, e cioè intendendosi la proposta del proponente una proposta contrattuale ai sensi dell'articolo 1326 codice civile e l'organo amministrativo il domiciliatario del proponente medesimo per le comunicazioni inerenti all'accettazione di detta proposta.

9. Entro 20 (venti) giorni dalla scadenza del termine di cui al comma precedente l'organo amministrativo deve comunicare al proponente l'accettazione della proposta con l'indicazione dei soci accettanti e della ripartizione fra gli stessi della quota offerta in prelazione.

10. In caso di esercizio della prelazione, la stipula dell'atto traslativo deve avvenire nei 30 (trenta) giorni successivi al termine indicato al comma precedente.

11. Nel caso in cui nessuno dei soci eserciti la prelazione, come pure nel caso in cui la prelazione esercitata non riguardi complessivamente, anche a seguito dell'accrescimento, la totalità della quota offerta dal socio, questi potrà liberamente trasferirla all'altro contraente entro i termini indicati nella sua proposta, alle medesime condizioni o più onerose condizioni rispetto a quelle comunicate agli altri soci nella proposta stessa; se detti termini sono scaduti a causa dell'espletamento della procedura che precede, essi termini sono prorogati di 15 giorni a far tempo dal giorno in cui è scaduto il termine per gli altri soci per esercitare il diritto di prelazione. Ove l'atto traslativo non sia perfezionato nei termini che precedono, il socio che intende effettuare il trasferimento deve ripetere tutta la procedura di cui sopra.

12. Ove si tratti di trasferimento per atto tra vivi a titolo gratuito o a titolo oneroso con corrispettivo infungibile, agli altri soci spetta il diritto di prelazione, disciplinato con le stesse modalità descritte nei commi che precedono, ove applicabili; in tal caso, il prelazionante deve corrispondere all'avente causa a titolo gratuito o al cedente a titolo oneroso una somma in valuta legale di valore nominale pari al valore effettivo della partecipazione o dei diritti per i quali è stato esercitato il diritto di prelazione. Tale valore effettivo è determinato di comune accordo ovvero, in caso di disaccordo, da un arbitratore nominato dal Presidente dell'Ordine dei dottori commercialisti di Reggio Emilia su istanza del socio più diligente. L'arbitratore fisserà il valore della quota con criteri obiettivi ed equi tenendo conto del valore effettivo della società sulla base della consistenza patrimoniale della stessa e delle sue prospettive reddituali. Le spese dell'arbitraggio sono per metà a carico del proponente e per metà a carico dei soci che esercitano la prelazione, in proporzione alla parte di partecipazione acquisita. Nel caso in cui nessuno eserciti la prelazione, tali spese sono per intero a carico del proponente.

13. Il trasferimento della partecipazione sarà possibile senza l'osservanza delle suddette formalità qualora il socio trasferente ottenga in via preventiva da tutti gli altri soci la rinuncia all'esercizio del diritto di prelazione per quel determinato trasferimento.

14. Il trasferimento che intervenga in violazione del diritto di prelazione di cui al presente articolo si considera inefficace nei confronti della società e dei soci.

Art. 10. Morte del socio.

1. In caso di morte di un socio la partecipazione dovrà essere offerta in prelazione dagli eredi o legatari a tutti i soci superstiti nei termini e con le modalità previsti dal presente statuto per la prelazione nei trasferimenti tra vivi. Il valore della quota sarà determinato dai soci di comune accordo ovvero, in caso di disaccordo, da un arbitratore secondo quanto stabilito dal precedente articolo 9, comma dodici.

Gli eredi o i legatari potranno essere iscritti nel libro dei soci, solo dopo la conclusione della procedura di prelazione. Pertanto fino a tale data non potranno esercitare i diritti derivanti dalla partecipazione.

Art. 11. Recesso del socio.

1. Il socio può recedere dalla società nei casi previsti dall'articolo 2473 del codice civile.

2. Il diritto di recesso può essere esercitato solamente per l'intera partecipazione posseduta.

3. Il socio che intende recedere deve comunicare la sua intenzione all'organo amministrativo, mediante lettera raccomandata spedita entro 15 (quindici) giorni dall'iscrizione nel Registro delle Imprese della decisione che legittima il recesso. Se il fatto che legittima il recesso è diverso da una delibera, esso può essere esercitato entro 30 (trenta) giorni da quando il fatto è venuto a conoscenza del socio.

4. La dichiarazione di recesso è efficace dal primo giorno del secondo mese successivo a quello in cui la lettera raccomandata predetta giunge all'indirizzo della sede legale della società. Se in questo lasso temporale venga eccepita la legittimità della dichiarazione di recesso e venga conseguentemente promosso un giudizio di arbitrato, l'efficacia della dichiarazione di recesso è sospesa fino alla definizione di detta procedura.

5. La partecipazione per la quale è esercitato il diritto di recesso non può essere ceduta. Il recesso non può essere esercitato e, se esercitato, è privo di efficacia se, entro novanta giorni, la società revoca la delibera che lo legittima ovvero se è deliberato lo scioglimento della società.

6. Il socio ha diritto alla liquidazione della partecipazione per la quale ha esercitato il diritto di recesso. Il valore della partecipazione è determinato dall'organo amministrativo, sentito il parere del collegio sindacale se nominato, tenuto conto della consistenza patrimoniale della società e delle sue prospettive reddituali.

7. Qualora l'organo amministrativo e il socio recedente non concordino sul valore della partecipazione, questo dovrà essere determinato da un esperto nominato, su istanza della parte più diligente, dal Tribunale nella cui circoscrizione si trova la sede legale della società. Si applica l'articolo 1349, primo comma del codice civile.

8. L'organo amministrativo offre in opzione la partecipazione del socio recedente agli altri soci, in proporzione alla partecipazione da essi posseduta, entro quindici giorni dalla determinazione definitiva del valore di liquidazione, prevedendo un termine per l'esercizio del diritto di opzione non inferiore a trenta giorni e non superiore a sessanta giorni dal ricevimento dell'offerta. Coloro che esercitano il diritto di opzione, purché ne facciano contestuale richiesta, hanno diritto di prelazione nell'acquisto delle partecipazioni inopstate. Entro 30 (trenta) giorni dalla scadenza del termine per l'esercizio dell'opzione l'organo amministrativo deve comunicare al recedente le generalità dei soci accettanti e la ripartizione fra gli stessi della quota. La stipula dell'atto traslativo deve avvenire nei 30 (trenta) giorni successivi alla scadenza di quest'ultimo termine. Qualora i soci non acquistino o acquistino solo in parte la partecipazione del socio recedente, la parte non acquistata può essere collocata dall'organo amministrativo presso terzi, concordemente individuati dai medesimi soci. In caso di mancato collocamento, la partecipazione del socio che ha esercitato il diritto di recesso viene rimborsata dalla società, utilizzando le riserve disponibili. Qualora non vi siano utili o riserve disponibili, deve essere convocata l'assemblea per deliberare la riduzione del capitale sociale o lo scioglimento della società. Alla deliberazione di riduzione del capitale sociale si applicano le disposizioni dell'articolo 2482, commi secondo e terzo del codice civile.

Titolo III. Decisioni e Assemblea dei soci

Art. 12. Decisioni dei soci - Competenze.

1. Ai sensi dell'articolo 2463, comma 2, n. 7) e dell'articolo 2479 del codice civile sono di competenza dei soci, oltre alle materie indicate all'articolo 2479, comma 2:

- a) le decisioni sugli argomenti che uno o più amministratori sottopongono alla loro approvazione;
- b) le decisioni sugli argomenti per i quali i soci che rappresentano un terzo del capitale sociale richiedano l'adozione di una decisione dei soci.

Art. 13. Decisioni dei soci - Modalità

1. Le decisioni dei soci sono sempre adottate mediante deliberazione assembleare assunta ai sensi dell'articolo 2479-bis del codice civile e di quanto disposto dal presente statuto.

Art. 14. Assemblea dei soci - Convocazione.

1. L'assemblea è convocata presso la sede sociale o altrove, purché in Italia, dall'organo amministrativo mediante avviso spedito ai soci almeno 8 (otto) giorni prima di quello fissato per l'assemblea. L'avviso può essere redatto su qualsiasi supporto (cartaceo o magnetico) e può essere spedito con qualsiasi sistema di comunicazione che sia idoneo a garantire la prova dell'avvenuto ricevimento (compresi il telefax e la posta elettronica).

2. Nell'avviso di convocazione devono essere indicati il luogo, il giorno e l'ora dell'adunanza nonché le materie da trattare e le altre informazioni utili allo scopo.

3. Nell'avviso di convocazione può essere indicata anche la data e l'ora della seconda convocazione, a partire dal giorno successivo alla prima ed entro il termine di trenta giorni dalla stessa.

4. A prescindere dalle predette formalità, l'assemblea si considera regolarmente costituita quando sia presente l'intero capitale sociale e siano presenti o informati tutti gli amministratori e i sindaci e nessuno si opponga alla discussione. Gli amministratori e i sindaci non partecipanti, sono tenuti a rilasciare apposita dichiarazione scritta nella quale attestino di essere stati informati su tutti gli argomenti all'ordine del giorno e di non opporsi alla loro trattazione. Tale documentazione deve essere conservata agli atti della società.

5. L'assemblea per l'approvazione del bilancio deve essere convocata almeno una volta all'anno, entro 120 giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale o, quando particolari esigenze lo richiedano, entro 180 giorni.

Art. 15. Assemblea dei soci - Intervento in assemblea.

1. Hanno diritto di intervenire all'assemblea coloro che alla data dell'assemblea stessa rivestano la qualità di socio (o di titolare di diritto reale che attribuisce il diritto di voto) sulla base delle risultanze del registro Imprese ovvero che giustificano la propria qualità di socio (o di titolare di diritto reale che attribuisce il diritto di voto) esibendo un titolo di acquisto debitamente depositato al registro Imprese.

Art. 16. Assemblea dei soci - Rappresentanza.

1. Ogni socio avente diritto ad intervenire all'assemblea può farsi rappresentare.

2. La rappresentanza in assemblea deve essere conferita con delega scritta, consegnata o trasmessa al delegato anche mediante telefax o posta elettronica.

Art. 17. Assemblea dei soci - Presidenza.

1. La presidenza dell'assemblea spetta all'Amministratore Unico o al Presidente del consiglio di amministrazione oppure, in caso di sua mancanza o assenza, ad un Vice Presidente. In via subordinata l'assemblea designa come presidente uno qualsiasi degli intervenuti a maggioranza semplice del capitale presente.

2. Il Presidente dell'assemblea è assistito da un segretario nominato dall'assemblea a maggioranza semplice del capitale presente.

3. Ove prescritto dalla legge o quando l'organo amministrativo lo ritenga opportuno, le funzioni di segretario sono attribuite a un notaio designato dall'organo amministrativo stesso.

4. Il Presidente verifica la regolare costituzione dell'assemblea, accerta l'identità e la legittimazione dei presenti, regola lo svolgimento della stessa e accerta i risultati delle votazioni; di tutto quanto precede viene dato conto nel verbale della riunione.

Art. 18. Assemblea dei soci - Maggioranze.

1. Sia in prima che in seconda convocazione l'assemblea è regolarmente costituita con la presenza di tanti soci che rappresentino la maggioranza assoluta del capitale sociale. Essa delibera a maggioranza assoluta del capitale sociale.

2. In caso di socio in conflitto d'interessi e in ogni caso nel quale il diritto di voto non può essere esercitato, per il calcolo dei quorum necessari, si sottrae dal valore nominale dell'intero capitale sociale la partecipazione di titolarità del socio in conflitto d'interessi o che non può esercitare il diritto di voto.

Art. 19. Assemblea dei soci - Verbalizzazione.

1. Le decisioni dell'assemblea dei soci devono constare da verbale redatto senza ritardo e sottoscritto dal presidente e dal segretario o dal notaio, se richiesto dalla legge.

2. Il verbale deve indicare:

- a) la data dell'assemblea;
- b) l'identità dei partecipanti e il capitale rappresentato da ciascuno;
- c) gli argomenti trattati e le decisioni assunte;
- d) le modalità e il risultato delle votazioni con l'identificazione dei soci favorevoli, astenuti e contrari

3. Nel verbale devono essere riassunte, su richiesta dei soci, le loro dichiarazioni pertinenti all'ordine del giorno.

4. Il verbale dell'assemblea, anche se per atto pubblico, deve essere redatto senza ritardo, nei tempi necessari per la rapida esecuzione degli obblighi di deposito o di pubblicazione e deve essere trascritto tempestivamente a cura dell'organo amministrativo nel libro delle decisioni dei soci ai sensi dell'articolo 2478 del codice civile.

Titolo IV. Amministrazione e Rappresentanza della società'

Art. 20. Amministrazione della società.

1. La società è amministrata da un Amministratore Unico o da un organo amministrativo composto da non più di cinque membri che agisce collegialmente fatta eccezione per quelle operazioni che ciascun amministratore, in forza del presente statuto e dell'atto di nomina o di un'assemblea successiva, può compiere disgiuntamente dagli altri.

2. Gli amministratori possono essere anche non soci.

3. La composizione dell'organo amministrativo e la nomina degli amministratori è deliberata per la prima volta nell'atto costitutivo e successivamente dall'assemblea dei soci.

4. Gli amministratori durano in carica fino a revoca o dimissioni, salvo che venga prestabilito un periodo di durata al momento della loro nomina, e possono essere rieletti.

5. La revoca può essere deliberata, anche in assenza di giusta causa, sia che il componente dell'organo amministrativo venga nominato a tempo indeterminato sia che venga nominato a tempo determinato.

6. Agli amministratori spetta il rimborso delle spese sostenute per le ragioni del loro ufficio. Inoltre l'assemblea può assegnare loro un compenso per l'attività svolta anche mediante partecipazioni agli utili. Agli amministratori potrà essere riconosciuta un'indennità di fine rapporto da liquidarsi alla cessazione dello stesso nonché potranno essere corrisposti anticipazioni di tale indennità: essa è accantonata annualmente nella misura del 20% del compenso annuale, salvo diversa delibera assembleare. La società potrà stipulare programmi assicurativi e/o altre forme di investimento per garantire l'erogazione dell'indennità.

7. L'organo amministrativo, qualora non vi abbia provveduto l'assemblea all'atto della nomina, elegge fra i suoi membri il Presidente ed eventualmente uno o più Vice Presidenti, i quali restano in carica per la durata del loro mandato come amministratori.

Art. 21. Convocazione e Riunione dell'organo amministrativo che agisce in forma collegiale.

1. L'organo amministrativo pluripersonale collegiale è convocato dal suo Presidente o, in assenza di questi, da un Vice Presidente, quando lo ritengano opportuno o lo richieda anche un solo consigliere.

2. L'organo amministrativo viene convocato con avviso da inviare a ciascun amministratore e, se nominato, a ciascun membro effettivo del collegio sindacale almeno otto giorni prima dell'adunanza o, in caso di urgenza, almeno tre giorni prima. L'avviso può essere redatto su qualsiasi supporto (cartaceo o magnetico) e può essere spedito con qualsiasi sistema di comunicazione che sia idoneo a garantire la prova dell'avvenuto ricevimento (compresi il telefax e la posta elettronica). Lo stesso organo amministrativo è regolarmente costituito con la presenza della maggioranza degli amministratori in carica.

3. In assenza delle suddette formalità, l'organo amministrativo collegiale è regolarmente costituito, fermo restando il diritto di ciascuno degli intervenuti di opporsi alla discussione degli argomenti sui quali non si ritenga sufficientemente informato, quando siano presenti tutti i membri del consiglio stesso e i membri effettivi del collegio sindacale, se nominato, siano presenti o informati della riunione; in quest'ultimo caso i sindaci assenti rilasciano una dichiarazione scritta, da conservare agli atti della società, da cui risulti che essi erano informati della riunione. Le decisioni assunte sono tempestivamente comunicate ai sindaci assenti.

4. L'organo amministrativo collegiale si riunisce nella sede sociale o altrove, purché in Italia.

5. Le decisioni sono adottate con il voto favorevole della maggioranza degli amministratori presenti.

6. Le riunioni e le deliberazioni dell'organo amministrativo devono risultare da apposito verbale sottoscritto dal presidente e dal segretario, che può essere anche persona estranea al consiglio. Dal verbale devono risultare:

- a) la data della riunione;
- b) l'identità dei partecipanti;
- c) su richiesta degli amministratori, le loro dichiarazioni pertinenti all'ordine del giorno;
- d) le modalità e il risultato della votazione, con l'identificazione degli amministratori favorevoli, astenuti e contrari.

7. Il verbale va tempestivamente trascritto nel registro delle decisioni degli amministratori.

Art. 22. Poteri dell'organo amministrativo.

1. L'Amministratore Unico ovvero l'organo amministrativo collegiale sono investiti di tutti i poteri di ordinaria e straordinaria amministrazione, senza eccezione di sorta ed hanno facoltà di compiere tutti gli atti che ritengono opportuni per l'attuazione ed il raggiungimento degli scopi sociali, esclusi quelli che la legge o il presente statuto riservano a singoli amministratori in modo disgiunto o all'assemblea dei soci.

2. Quando la società è amministrata da un organo amministrativo pluripersonale, ciascun membro può decidere autonomamente e disgiuntamente operazioni fino ad un importo massimo stabilito per ciascuna di esse dall'assemblea di nomina o da una assemblea successiva, fatta eccezione per le materie di cui al quinto comma dell'art. 2475 c.c. che sono in ogni caso di competenza dell'organo amministrativo che agisce in forma collegiale.

Art. 23. Amministratore unico.

1. Quando l'amministrazione della società è affidata all'Amministratore Unico, questi riunisce in sé tutti i poteri e le facoltà del consiglio di amministrazione e del suo Presidente.

Art. 24. Amministratori delegati.

1. L'organo amministrativo pluripersonale può nominare fra i suoi membri uno o più amministratori delegati, determinandone i poteri e gli eventuali compensi.

2. Gli amministratori delegati relazionano periodicamente all'organo amministrativo e, se nominato, al collegio sindacale sull'andamento generale della gestione, sulla prevedibile evoluzione della stessa e sulle operazioni di maggiore rilievo da essi condotte.

3. Le deleghe possono essere revocate in qualsiasi momento anche senza motivazione o giusta causa.

Art. 25. Direttori e Procuratori.

1. L'organo amministrativo, o l'Amministratore Unico, può nominare direttori, procuratori ad negotia e mandatari in genere per determinati atti o categorie di atti.

Art. 26. Rappresentanza sociale.

1. La rappresentanza della società nei confronti dei terzi e in giudizio spetta all'Amministratore Unico o al Presidente del consiglio di amministrazione e, in caso di assenza o di impedimento di questi, all'eventuale vice presidente. La firma del Vice Presidente costituisce la prova della legittimità della sostituzione.

2. La rappresentanza della società spetta altresì agli amministratori delegati, ai direttori e ai procuratori nei limiti dei poteri loro conferiti nell'atto di nomina e ai singoli amministratori per quelle operazioni che in forza dell'atto di nomina o di un'assemblea successiva e del presente statuto possono decidere autonomamente.

Titolo V. Controllo legale e Controllo contabile**Art. 27. Collegio sindacale.**

1. Quando è obbligatorio per legge, l'assemblea nomina il collegio sindacale ai sensi dell'articolo 2477 del codice civile, che ha anche funzioni di revisione legale dei conti.

2. L'assemblea che provvede alla nomina del collegio sindacale ne elegge il Presidente e determina il compenso annuale da corrispondere ai sindaci effettivi sulla base della tariffa professionale dei dottori commercialisti.

3. In caso di nomina del collegio sindacale si applicano, ove nel presente statuto non vi sia un'espressa disciplina in materia, le norme di cui agli articoli 2397 e seguenti del codice civile.

4. Il collegio sindacale viene convocato dal Presidente con avviso da spedirsi almeno 8 (otto) giorni prima dell'adunanza a ciascun sindaco e, nei casi di urgenza, almeno 3 (tre) giorni prima. L'avviso può essere redatto su qualsiasi supporto (cartaceo o magnetico) e può essere spedito con qualsiasi sistema di comunicazione (compresi il telefax e la posta elettronica).

5. Il collegio sindacale è comunque validamente costituito e atto a deliberare qualora, anche in assenza delle suddette formalità, siano presenti tutti i membri del collegio stesso.

Titolo VI. Esercizi sociali e Bilancio**Art. 28. Esercizi sociali, bilancio e Utili.**

1. Gli esercizi sociali si chiudono il 31 (trentuno) dicembre di ogni anno.

2. Il bilancio deve essere approvato entro centoventi giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale. Il bilancio può, tuttavia, essere approvato entro centottanta giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale nel caso in cui la società sia tenuta alla redazione del bilancio consolidato o quando lo richiedano particolari esigenze relative alla struttura e all'oggetto della società.

3. Sulla destinazione dell'utile netto di esercizio, dedotto il 5% (cinque per cento) da destinare a riserva legale fino a quando questa non abbia raggiunto il quinto del capitale sociale, decide l'assemblea dei soci.

Titolo VII. Scioglimento e Liquidazione**Art. 29. Liquidazione.**

1. La società si scioglie nei casi previsti dalla legge.

2. Nel caso di scioglimento della società per qualsiasi causa, l'assemblea determina le modalità della liquidazione e nomina uno o più liquidatori fissandone i poteri e il compenso in osservanza delle disposizioni di legge in materia.

Titolo VIII. Clausola compromissoria e Foro competente**Art. 30. Clausola compromissoria.**

1. Qualunque controversia (fatta eccezione per quelle nelle quali la legge richiede l'intervento obbligatorio del pubblico ministero) sorga fra i soci o i soci e la società, l'organo amministrativo e l'organo di liquidazione o fra detti organi o i membri di tali organi o fra alcuni di tali soggetti od organi, in dipendenza dell'attività sociale e della interpretazione o esecuzione del presente statuto e che possa formare oggetto di compromesso, è deferita al giudizio di un arbitro nominato dal Presidente del Tribunale ove la società ha la sua sede legale, su istanza di una delle parti adempienti.

2. L'arbitro agirà nella forma dell'arbitrato irrituale. Il suo giudizio sarà secondo equità e verrà adottato senza formalità di procedura che non siano quelle del contraddittorio. Esso sarà inappellabile e, quindi, definitivo.

Art. 31. Foro competente.

1. Per qualunque controversia sorga in dipendenza di affari sociali e della interpretazione o esecuzione del presente statuto e che non sia sottoponibile ad arbitrato è competente il foro del luogo ove la società ha la propria sede legale.

Titolo IX. Norme finali**Art. 32. Legge applicabile.**

1. Al presente statuto si applica la legge italiana.

Art. 33. Rinvio alla legge.

1. Per quanto non espressamente previsto si applicano le norme di legge in materia.

Huitième résolution

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques à l'administrateur en Italie Monsieur Piergiuseppe Perazzini, prénommé avec tous pouvoirs de substitution et de délégation, à l'effet d'accomplir individuellement toutes les formalités administratives prévues par la loi italienne et nécessaires à l'inscription de la société au Registre de Commerce, de signer tous actes et documents y afférents et de faire toutes les démarches, réquisitions, déclarations et délégations y relatives.

Neuvième résolution

Les résolutions ci-dessus sont prises sous la condition suspensive de l'inscription de la Société par les autorités italiennes compétentes.

Tous pouvoirs sont conférés à Madame Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, pour faire constater pardevant notaire la réalisation de la condition suspensive.

Dixième résolution

L'assemblée décide que tous les documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg seront conservés pendant un période de cinq ans à l'ancien siège de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. MORESCHI, S. WOLTER-SCHIERES, S. DELFINI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 juillet 2012. Relation: LAC/2012/30903. Reçu douze euros (12.-EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Référence de publication: 2012117445/560.

(120158873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Musikus, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-7620 Larochette, 9-11, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 147.327.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La société

Signature

Référence de publication: 2012118154/11.

(120160061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Flox Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.555.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of August.

Before M^e Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mrs. Sophie Henryon, employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette,

acting in her capacity as attorney-in-fact of Mr Sherman Ma, professionally residing at 1, Hugues Center Drive – 602, 89169 Las Vegas, United States of America,

by virtue of a proxy given under private seal, which proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities, who declared and requested the notary to state that:

1.- The Company "Flox Holdings S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company, with registered office at L-1931 Luxembourg, 13-15 Avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg trade registry, section B, under the number 153.555, (hereinafter referred to as the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Me Roger Arrensdorff, residing in Mondorf-les-Bains, dated May 17, 2010, published in the Mémorial C number 1445 of July 14, 2010.

2.- The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of a par value of one euro (EUR 1) each.

3.- "Sherman Ma", previously mentioned, is the sole owner of all the shares of the Company.

4.- "Sherman Ma", previously mentioned, acting as sole shareholder at an extraordinary shareholders' meeting amending the articles of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect and the commencement of the liquidation process.

5.- "Sherman Ma", previously mentioned, appoints himself as liquidator of the Company; and in his capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6.- "Sherman Ma", previously mentioned, decides to immediately convene the second and third general meeting of shareholders in accordance with article 151 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies and to immediately hold these meetings one after the other.

7.- "Sherman Ma", previously mentioned, presents his liquidation report and accounts and declares that he takes over all the assets of the Company, and that he will assume any presently known or unknown debts of the Company.

The liquidation report, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

8.- "Sherman Ma", previously mentioned, further declares in his capacity as sole shareholder of the Company having thorough knowledge of the Company's articles of incorporation and of the financial situation of the Company, to waive his right to appoint an auditor to the liquidation.

9.- "Sherman Ma", previously mentioned, decides to immediately approve the liquidation report and accounts..

10.- "Sherman Ma", previously mentioned, in the third general meeting of shareholders, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled. He confirms that the Company has definitely ceased to exist.

11.- Discharge is given to the manager.

12.- The books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company at L-1931 Luxembourg, 13-15 Avenue de la Liberté.

Costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed is therefore estimated at one thousand three hundred euros (EUR 1,300.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt août.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Mme Sophie Henryon, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Sherman Ma, demeurant professionnellement au 1, Hugues Center Drive – 602, 89169 Las Vegas, Etats-Unis d'Amérique, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que:

1.- La Société "Flox Holdings S.à r.l.", une société à responsabilité limitée avec siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15 Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro

153.555, (ci-après nommée la “Société”), a été constituée suivant acte du notaire Me Roger Arrensdorff, résidant à Mondorf-les-Bains, en date du 17 mai 2010, publié au Mémorial C numéro 1445 du 14 juillet 2010.

2.- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales d’une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

3.- “Sherman Ma”, prédésignée, est seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4.- “Sherman Ma”, prédésignée, agissant comme associé unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des associés modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

5.- “Sherman Ma”, prédésignée, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d’établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- “Sherman Ma”, prédésignée, déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l’article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l’une après l’autre.

7.- “Sherman Ma”, prédésignée, présente le rapport de liquidation et les comptes de liquidation et déclare qu’il reprend tout l’actif de la Société et qu’il s’engagera à régler tout le passif impayé présent et futur de la Société.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

8.- “Sherman Ma” prédésignée en sa qualité d’associé unique de la Société ayant pleine connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société, renonce à son droit de nommer un commissaire à la liquidation.

9.- “Sherman Ma”, prédésignée, décide par conséquent d’approuver immédiatement le rapport et les comptes de liquidation.

10.- “Sherman Ma”, prédésignée, constituée en troisième assemblée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l’émission des parts sociales ou de tous autres titres seront annulés. Il constate que la Société a définitivement cessé d’exister.

11.- Décharge est donnée aux gérants de la Société.

12.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l’ancien siège social de la Société à L-1931 Luxembourg, 13-15 Avenue de la Liberté.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de cet acte, est dès lors évalué à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l’anglais, constate par les présentes qu’à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d’une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu’en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 août 2012. Relation: EAC/2012/11176. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012117460/114.

(120159212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Luxbar Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 20, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 103.130.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012118124/9.

(120160025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Koch European Shared Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 171.371.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the seventh of September.

Before Us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Koch Shared Services, LLC, a limited liability company established and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered seat at 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, United States of America, and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 5201087,

here represented by Ms. Leonie Renard, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy given under private seal on September 6, 2012.

The said proxy, signed *in* varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the Company), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. The object of the Company is the provision of administrative and accounting assistance and services, including renting and sub-renting of offices to other Luxembourg companies, which are directly or indirectly affiliated with the Company or which form part of the same group as the Company, at the exclusion of any corporate or individual third party.

It may further acquire, hold and dispose of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies. It may control, manage, as well as develop these participations, and assist and provide services to these participations.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may provide financial support to any of its affiliates, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the existence, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instruments, which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name “Koch European Shared Services S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set at forty thousand United States Dollars (USD 40.000,00) represented by forty thousand (40.000) shares of one United States Dollar (USD 1,00) each.

Any share premium paid on the subscription of shares of the Company shall remain linked to such shares on which it has been paid.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Articles and by the Law.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company as further defined in articles 17 and 18 of the Articles.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of category A managers and category B managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one category A manager and one category B manager. Any decisions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented including at least the favorable vote of one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers (as the case may be) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the preceding accounting year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by Law or by the Articles.

Art. 13. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company has(ve) a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager or officer of the Company who serves as a director, associate, or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon matters with respect to such contract or other business.

In the event that any manager or officer of the Company may have any personal conflicting interest in any transaction of the Company, he shall make known to the shareholders such personal interest and shall not consider or approve any such transaction.

Every person who was or is a party or is threatened to be made a party to any threatened, pending, or completed action, suit, or proceeding, whether civil, criminal, administrative, or investigative (other than an action by or in the right of the Company) by reason of the fact that the person is or was an officer, manager, or employee of the Company or is or was serving at the request of the Company as a director (including committees of the Board), manager, officer, or employee of another corporation or entity (a Covered Person), may be indemnified by the Company, at its sole and absolute discretion and in all cases where the Company is obliged to indemnify the Covered Person by virtue of applicable laws, judgments or orders, against any and all reasonable costs and expenses, judgments, fines, and amounts paid in settlement actually and reasonably incurred by the Covered Person in connection with such action, suit, or proceeding if the Covered Person acted in good faith and in a manner the person reasonably believed to be in or not opposed to the best interests of the Company, and, with respect to any criminal action or proceeding, had no reasonable cause to believe the person's conduct was unlawful. The resolution of any action, suit, or proceeding by judgment, order, settlement, conviction, or upon a plea of nolo contendere or its equivalent, shall not, of itself, create a presumption that the Covered Person did not act in good faith and in a manner which the Covered Person reasonably believed to be in or not

opposed to the best interests of the Company, and, with respect to any criminal action or proceeding, had reasonable cause to believe that the person's conduct was unlawful.

Expenses (including attorneys' fees) incurred by a Covered Person with respect to any action, suit, or proceeding of the nature described in the preceding paragraph may, in the Company's sole and absolute discretion and in all cases where the Company is obliged to do so by virtue of applicable laws, judgments or orders, be paid by the Company in advance of the final disposition of such action, suit, or proceeding upon receipt of an undertaking by or on behalf of the Covered Person to repay such amount if it shall ultimately be determined that the Covered Person is not entitled to be indemnified by the Company as authorized in this section. In addition, the Company may elect at any time to discontinue advancing expenses to a Covered Person if such advancement is determined by the Company, in its sole and absolute discretion, not to be in the best interest of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights in proportion to his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the December 31, 2013.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the forty thousand (40.000) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in kind consisting in the contribution of a receivable in the amount of forty thousand United States Dollars (USD 40.000,00) held by Koch Shared Services, LLC, prenamed, towards Koch Industries, Inc., a corporation incorporated and existing under the laws of the State of Kansas, United States of America, having its registered office at The Corporation Company, Inc., 515 S. Kansas Avenue, Topeka, KS 66603, United States of America and being registered with the Companies Register of the State of Kansas under number 11-510-5 (the Receivable), which Receivable is incontestable, payable and due.

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated September 7, 2012 of Koch Shared Services LLC, prenamed, "certified true and correct" by its management;
- a contribution declaration of Koch Shared Services, LLC, prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the contributed Receivable.

Effective implementation of the contribution

Koch Shared Services, LLC, prenamed, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the contributed Receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivable, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1.500,00).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A managers:

- Mr. Ross GOERING, company manager, born on September 11, 1967 in Newport News, Virginia, United States of America, having his professional address at 4111 E 37th Street North, Wichita, Kansas, United States of America.
- Mr. Richard SWAN, Accountant, born on December 29, 1965 in Aden, Yemen, having his professional address at 2 Cophall Avenue, London, United-Kingdom.

Category B managers:

- Mr. Brian PADLEY, Finance Director, born on August 14, 1956 in Leigh, United-Kingdom, having his professional address at Le Lumion, Route François-Peyrot 12, CH-1218 Grand-Saconnex, Geneva, Switzerland;
- Mr. Olivier FERRES, jurist, born on July 29, 1961 in Montpellier, France, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. The address of the Company is fixed at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède :

L'an deux mille douze, le sept septembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Koch Shared Services, LLC, une limited liability company, établie et régie par le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5201087,

ici représentée par Melle Léonie Renard, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 6 septembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les Statuts).

Art. 2. La Société a pour objet la prestation d'assistance administrative et comptable et de services, y inclus la location et la sous-location de bureaux à d'autres entreprises luxembourgeoises, lesquelles sont affiliées directement ou indirectement à la Société ou lesquelles font partie du même groupe de sociétés que la Société, à l'exclusion de toute personne morale ou physique tierce.

Elle peut acquérir, détenir et céder des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères. Elle peut contrôler, gérer ainsi que développer ces participations, et fournir toute assistance et services à ces participations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société pourra fournir une assistance financière à n'importe quelle société liée, en particulier accorder des prêts, des ouvertures de crédit, des intérêts sur titres ou des garanties sous quelque forme que ce soit et quels qu'en soient les termes et leur fournir du conseil ou une assistance sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'existence, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou tous autres instruments financiers qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination «Koch European Shared Services S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à quarante mille Dollars Américains (USD 40.000,00) représenté par quarante mille (40.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune.

Toute prime d'émission émise lors de la souscription à des parts sociales de la Société restera rattachée aux parts sociales sur lesquelles elle a été libérée.

La Société pourra racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par les Statuts et la Loi.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une résolution de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, suivant les dispositions des articles 17 et 18 des Statuts.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des prescriptions de l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Toute décision du Conseil de Gérance doit être adoptée à la majorité des gérants présents ou représentés avec au moins le vote affirmatif d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la clôture du dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Aucun contrat ou autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants ou fondés de pouvoir de la Société y aura un intérêt personnel, ou en est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou salarié. Tout gérant ou fondé de pouvoir de la société qui remplira les fonctions d'administrateur, d'associé, de fondé de pouvoir ou d'employé d'une société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relation d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis ou de voter ou d'agir sur toutes opérations relatives à un tel contrat ou à une telle opération.

Un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société ayant un intérêt personnel opposé dans une opération de la Société sera obligé d'en informer les actionnaires et s'abstiendra de donner un avis ou de voter sur telle opération.

Toute personne qui était ou est partie ou est menacée d'être partie à une action, demande ou un procès qui est en cours, annoncé ou a abouti, de nature civile, criminelle, administrative ou d'enquête (autre qu'une action par ou pour la Société) en raison du fait que la personne est un agent, gérant ou employé de la Société ou agissait ou agit à la demande de la Société comme administrateur (ceci incluant les comités du conseil d'administration), gérant, agent, ou employé d'une autre société ou entité (une Personne Couverte), peut être indemnisée par la Société, à sa seule et absolue discrétion et dans tous les cas où la Société est obligée d'indemniser la Personne Couverte en vertu des lois applicables, de jugements ou ordonnances, de tous coûts et dépenses raisonnables, jugements, amendes ou montants à payer par transaction, effectivement et raisonnablement encourus par la Personne Couverte en relation avec une telle action, demande ou procès dans la mesure où la Personne Couverte a agi de bonne foi et d'une manière que la personne avait des raisons de croire dans l'intérêt ou non contraire aux meilleurs intérêts de la Société, et, en ce qui concerne une éventuelle action ou procès criminel, la personne n'avait pas de raisons de croire que sa conduite était contraire à la loi. La fin d'une quelconque action, demande ou procès par jugement, ordonnances, transaction, condamnation ou sur une défense de nolo contendere ou son équivalent, ne devra pas créer en soi une présomption que la Personne Couverte n'a pas agi de bonne foi ou d'une manière que la personne avait des raisons de croire dans l'intérêt ou non contraire aux meilleurs intérêts de la Société, et, s'agissant d'une éventuelle action ou procès criminel, la personne n'avait pas de raisons de croire que sa conduite était contraire à la loi.

Les frais (incluant les honoraires d'avocats) encourus par la Personne Couverte dans le cadre d'une éventuelle action, demande ou procès de la nature décrite dans l'alinéa précédent peut, à la seule et absolue discrétion de la Société et dans tous les cas où la Société y est obligée en vertu des lois applicables, jugements ou ordonnances, peuvent être payés par la Société en avance sur la décision finale de l'action, demande ou procès à condition d'avoir reçu un engagement par ou pour le compte de la Personne Couverte de repayer un tel montant s'il devait finalement être déterminé que la Personne Couverte n'a pas droit à être indemnisée par la Société comme autorisé dans cette section. De plus, la Société peut choisir à tout moment de cesser d'avancer des frais à la Personne Couverte si de telles avances sont déterminées par la Société, à sa seule et absolue discrétion, comme n'étant dans le meilleur intérêt de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les associés en proportion de leur participation dans la Société.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les quarante mille (40.000) parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en nature consistant en la contribution d'une créance d'un montant de quarante mille Dollars Américains (USD 40.000,00), détenue par Koch Shared Services, LLC, prénommé, à l'encontre de Koch Industries, Inc., une société établie et existante selon les lois de l'Etat du Kansas, ayant son siège social au The Corporation Company, Inc., 515 S. Kansas Avenue, Topeka, KS 66603, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de l'Etat du Kansa sous le numéro 11-510-5 (la Créance), laquelle Créance est certaine, liquide et exigible.

Preuve de l'existence et Valeur de l'apport :

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 7 septembre 2012 de Koch Shared Services LLC, prénommée, certifié «sincère et véritable» par sa gérance;
- une déclaration d'apport de Koch Shared Services, LLC, prénommé, certifiant qu'elle est propriétaire sans restrictions de la Créance apportée.

Réalisation effective de l'apport :

Koch Shared Services, LLC, prénommée, par son mandataire, déclare que:

- elle est seule propriétaire sans restrictions de la Créance apportée et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Créance, aux fins d'effectuer son transfert et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euro (EUR 1.500,00).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de catégorie A:

- M. Ross GOERING, gérant de société, né le 11 septembre 1967 à Newport News, Virginie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E 37th Street North, Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Richard SWAN, comptable, né le 29 décembre 1965 à Aden, Yémen, ayant son adresse professionnelle au 2 Copthall Avenue, Londres, Royaume-Uni.

Gérants de catégorie B:

- M. Brian PADLEY, Finance Director, né le 14 août 1956 à Leigh, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle à Le Lumion, Route François-Peyrot 12, CH-1218 Grand-Saconnex, Genève, Suisse;
- M. Olivier FERRES, juriste, né le 29 juillet 1961 à Montpellier, France, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. L'adresse du siège social est fixée au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Renard, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 septembre 2012. Relation: EAC/2012/11893. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPÉDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012117539/390.

(120159108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

LSF Shining Nova 4 Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.151.750,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 135.340.

In the year two thousand and twelve, on the seventh day of September.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91796,

here represented by Ms. Josiane Meissener, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 5 September 2012,

AND

Shining Nova 4 Holding, a company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Cricket Square, Hutchins Drive, P.O. Box 2681, Grand Cayman KY1-1111, Cayman Islands, represented by Mr. Takehisa Tei,

here represented by Ms. Josiane Meissener, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Tokyo on 5 September 2012,

(the Shareholders).

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of LSF Shining Nova 4 Investments S.à r.l (the Company), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 135340, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated on 19 December 2007, pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 358 on 12 February 2008, amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated 1 April 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1287 of 15 June 2011.

The Shareholders, represented as stated above have requested the undersigned notary to record the following:

I. that Lone Star Capital Investments S.à r.l. holds 9,213 (nine thousand two hundred thirteen) ordinary shares and Shining Nova 4 Holding holds 1 (one) preferred share, each having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) in the share capital of the Company which is set at EUR 1,151,750.- (one million one hundred fifty-one thousand seven hundred fifty euro);

II. that the Shareholders wish to resolve on the following agenda:

1. Decision to dissolve the Company and to begin on a voluntarily basis its liquidation process (liquidation volontaire);
2. Appointment of Mr. Philippe Detournay as the Company's liquidator in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company; and
4. Discharge of the managers of the Company for the accomplishment of their mandate.

After deliberation, the Shareholders unanimously agree to pass the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to dissolve the Company and to begin on a voluntary basis its liquidation process (liquidation volontaire).

Second resolution

The Shareholders resolve to appoint Mr. Philippe Detournay, private employee, born on 9 April 1966 in Hal (Belgium), professionally residing at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, as the Company's Liquidator.

The Shareholders acknowledge that the Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets under his sole signature.

Third resolution

The Shareholders resolve to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the Law).

The Shareholders also resolve to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Shareholders further resolve that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Shareholders. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several person (s) or entity/ies, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Shareholders further resolve to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Shareholders further resolve to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the managers of the Company up to the date of the present deed (the Effective Date), to waive any claim which the Company may have against the managers of the Company arising as a result of their management of the Company and to grant them discharge for the accomplishment of their mandate until the Effective Date.

Costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 1500.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing persons signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le sept septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

ONT COMPARU

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91796,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 5 septembre 2012.

ET

Shining Nova 4 Holding, une société constituée sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Cricket Square, Hutchins Drive, P.O. Box 2681, Grand Cayman KY1-1111, Cayman Islands, représentée par M. Takehisa Tei,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Tokyo le 5 septembre 2012.

(les Associés).

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF Shining Nova 4 Investments S.à r.l. (la Société), organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135340, constituée en date du 19 décembre 2007 selon acte du notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 358 en date du 12 février 2008, modifié en dernier lieu en date du 1^{er} avril 2011 par un acte du notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1287, en date du 15 juin 2011.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus ont demandé au notaire d'acter:

I. que Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 9.213 (neuf mille deux cent treize) parts sociales ordinaires et Shining Nova 4 Holding détient 1 (une) part sociale préférentielle d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, dans le capital social de la Société, fixé à EUR1.151.750,- (un million cent cinquante et un mille sept cent cinquante euros);

II. que les Associés entendent prendre des résolutions sur l'ordre du jour suivant:

1. Décision de dissoudre la Société et de procéder à l'ouverture de sa procédure de liquidation sur une base volontaire;
2. Nomination de Monsieur Philippe Detournay en tant que liquidateur de la Société en rapport avec la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société; et
4. Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leur mandat.

Après délibération, les Associés ont unanimement décidé de prendre les résolutions suivantes.

Première résolution

Les Associés décident de dissoudre la Société et de procéder à l'ouverture de sa procédure de liquidation (sur une base volontaire).

Deuxième résolution

Les Associés décident de nommer comme Liquidateur Monsieur Philippe Detournay, employé privé, né le 9 avril 1966 à Hal (Belgique), demeurant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Les Associés reconnaissent que le Liquidateur a le pouvoir de faire tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs sous sa seule signature.

Troisième résolution

Les Associés décident de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Les Associés décident également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

Les Associés décident que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable des Associés. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personne(s) ou entité(s), tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

Les Associés décident également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatifs à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la liquidation de ses actifs.

Les Associés décident en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature du boni de liquidation aux Associés, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

Les Associés décident de reconnaître, d'approuver, de ratifier et d'adopter en tant qu'actes de la Société les actes accomplis par les gérants de la Société jusqu'à la date du présent acte (la Date Effective), de renoncer à toute action que la Société peut avoir contre les gérants de la Société en raison de leur gestion de la Société, et de leur accorder décharge pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à la Date Effective.

Frais

Le montant des frais qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élève approximativement à EUR 1500.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 septembre 2012. LAC/2012/42171. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Référence de publication: 2012117583/157.

(120159338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Tishman Speyer Eland House Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 827.678,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 165.868.

—
EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 31 août 2012 que la personne suivante a démissionné, avec effet immédiat, de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Nicolas Veyer, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille, France, ayant son adresse professionnelle au 34-38 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Olivier Billard, né le 20 novembre 1972 à Saint-Pierre, France, ayant son adresse professionnelle au 34-38 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à Taunustor 2 (Japan-Center), 60311 Francfort-sur-le-Main, Allemagne,

- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 265, East 66th Street, New-York, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Jerry I. Speyer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni,

- Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de catégorie B:

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayer, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Olivier Billard, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 septembre 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012118266/47.

(120159376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Marmor S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2734 Luxembourg, 44, rue de Wiltz.

R.C.S. Luxembourg B 35.748.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 3 septembre 2012

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société MARMOR S.A. Holding, tenue en date du 3 septembre 2012:

- Acceptation du changement du siège social du 74 rue Adolphe Fischer L-1521 Luxembourg au 44 rue de wiltz L-2734 Luxembourg, avec effet au 3 septembre 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012118142/16.

(120159442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Lugh Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 145.848.

—
Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2012118121/10.

(120159784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Lux-Aerospace S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5750 Frisange, 18A, rue de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 44.882.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012118123/10.

(120159440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Luxoil S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 61, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 38.243.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012118125/10.

(120159778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

ProNewTech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue de l'industrie.
R.C.S. Luxembourg B 145.467.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue au siège de la société le 23 juillet 2012

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 2, rue d'Arlon à L-8399 Windhof au 11, rue de l'Industrie, Bâtiment Solarwind à L-8399 Windhof (commune KOERICH).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

ProNewTech S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012118195/15.

(120159494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

CV2A, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 170.009.

L'AN DEUX MIL DOUZE, LE TREIZE SEPTEMBRE.

Pardevant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange sur Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CV2A", inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 170.009, ayant son siège social à L-1836 Luxembourg, 23 rue Jean Jaurès, constituée suivant acte reçu par Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 28 juin 2012, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1974 du 8 août 2012.

L'assemblée est présidée par Madame Nathalie Jacquemart, employée privée élisant domicile au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg,

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Luc Wittner, employé privé élisant domicile au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg,

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Luc WITTNER, employé privé élisant domicile au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que cent (100) actions avec une valeur nominale de trois cent dix (EUR 310,-) euros, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille (31.000,-) euros sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des mandataires des actionnaires tous représentés restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Modification de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 4 des statuts.
- 2) Modification des pouvoirs de signature et modification subséquente de l'article 15 des statuts.
- 3) Divers

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, a pris, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Objet social.** La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, directement ou indirectement, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière et l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toutes espèces, droits de propriété intellectuelle, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment des actifs tels que ceux définis aux points (i) et (ii) ci-dessus).

La Société a également pour objet toutes prestations visant à jouer le rôle d'intermédiaire sur toute opération d'achat et vente portant sur des biens meubles et plus précisément, mais sans façon exhaustive, sur les biens visés au premier paragraphe de l'article 4 des statuts, à l'exclusion des biens pour lesquels un agrément autre que celui du Ministère des Classes Moyennes serait nécessaire.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres de créances, obligations et créances et autres titres représentatifs de dette. La Société peut accorder des prêts (subordonnés ou non subordonnés) ou d'autres formes de financement à toute société. Elle peut également prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des titres représentatifs de dette) à ses filiales et sociétés affiliées ainsi qu'à ses actionnaires.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges ou créer toutes sûretés sur toute ou partie de ses avoirs.

La société aura également pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier ou mobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

D'une manière générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de ses objets sociaux, à condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions qui auraient pour résultat que la Société soit engagée dans une activité pour laquelle un agrément serait nécessaire ou qui serait considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 15.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont l'une sera obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.»

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. JACQUEMART, L. WITTNER, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 14 septembre 2012. Relation: RED/2012/1204. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 14 septembre 2012.

M^e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012117958/77.

(120159356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Musikus, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-7620 Larochette, 9-11, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 147.327.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La société

Signature

Référence de publication: 2012118155/11.

(120160062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Luxuriant S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 138.561.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2012118126/10.

(120160013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Magnolia Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 94.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012118128/9.

(120159832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Manival S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 91.002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MANIVAL S.A., SPF

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012118129/12.

(120159934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Meltemi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 161.396.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012118132/10.

(120159502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Naxetas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 161.130.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012118161/13.

(120159702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Mach Invest Holding A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

R.C.S. Luxembourg B 69.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012118136/10.

(120159751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Malherbe Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 100.691.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012118138/9.

(120159700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Marinvest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 28.612.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012118140/9.

(120160006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Orchid Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 116.660.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 septembre 2012 que:

- Monsieur Riccardo MORALDI a démissionné de sa fonction d'administrateur.
- Monsieur Bertrand MICHAUD, administrateur de sociétés né à Paris le 21 novembre 1961 et demeurant professionnellement à Luxembourg 3, rue Belle-Vue L-1227 a été nommé administrateur.
- Monsieur Roberto DE LUCA, employé privé, né à Luxembourg le 13 Avril 1973 et demeurant professionnellement à Luxembourg 26-28 Rives de Clausen, L-2165 a été nommé administrateur.
- Madame Valérie WESQUY, actuellement en fonction d'administrateur a été nommée président du Conseil d'Administration. Il est à noter qu'elle est désormais domiciliée au 19 Boulevard Grande-duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg.
- Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013 en outre le siège social est transféré de son siège actuel au 26/28 rives de Clausen L-2165 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118183/21.

(120159355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Marma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 120.766.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012118141/9.

(120160057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Multipack S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 18, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 107.278.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012118153/10.

(120159844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Megraf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 61.592.

Les comptes au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MEGRAF S.A.

Alexis DE BERNARDI / Jacopo ROSSI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012118148/12.

(120159806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

RESONOR Luxembourg S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 98.531.

EXTRAIT

Avec effet au 28 mai 2012, la société FIDUCIA GENERAL SERVICES S.à.r.l., ayant son siège social au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

a dénoncé le domicile établi au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

de la Société Anonyme RESONOR LUXEMBOURG S.A., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98531, de sorte que celle-ci se trouve jusqu'à nouvel avis sans domicile ni résidence connus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et associations.

Luxembourg, le 28 mai 2012.

FIDUCIA GENERAL SERVICES S.à r.l.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2012118213/18.

(120159358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

MFA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 148.568.

Les comptes annuels au 31 juillet 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012118150/9.

(120160058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

TS Holdings (Paris) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.108.200,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.835.

EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 31 août 2012 que la personne suivante a démissionné, avec effet immédiat, de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Nicolas Veyer, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille, France, ayant son adresse professionnelle au 34-38 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Olivier Billard, né le 20 novembre 1972 à Saint-Pierre, France, ayant son adresse professionnelle au 34-38 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à Taunustor 2 (Japan-Center), 60311 Francfort-sur-le-Main, Allemagne,

- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 265, East 66th Street, New-York, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Jerry I. Speyer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

Gérants de catégorie B:

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Olivier Billard, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 septembre 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012118288/45.

(120159377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Musikus, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-7620 Larochette, 9-11, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 147.327.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La société

Signature

Référence de publication: 2012118156/11.

(120160063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Nando's International Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 60.648.

Le bilan au 28 Février 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/09/2012.

Référence de publication: 2012118159/10.

(120159663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Navistar Luxembourg Intellectual Property Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 121.185.

—
Les comptes annuels au 31.10.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17. Septembre 2012.

Référence de publication: 2012118160/10.

(120159818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Naxyris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 148.513.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012118162/13.

(120159701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

OptiGrowth Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.934.023,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 156.426.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2012.

Référence de publication: 2012118175/10.

(120159737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Huislux Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3397 Roeser, 1, rue d'Oradour sur Glane.

R.C.S. Luxembourg B 64.937.

—
L'an deux mille douze, le dix août

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HUISLUX INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-8010 Strassen, 289A, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire alors de résidence à Niederaanven en date du 28 mai 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 641 du 10 septembre 1998, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu le 2 mai 2011 par Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1742 du 1^{er} août 2011,

Inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 64.937.

L'assemblée est ouverte à 9 heures 30 sous la présidence de Monsieur Olivier LEG, administrateur de société, demeurant à Kockelsheuer (L), qui fait également office de scrutateur,

Qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Nabila BOULKAIBET, employée, demeurant à Audun-le-Tiche (F).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour

1. le transfert du siège social de Strassen vers L-3397 Roeser, 1 rue d'Oradour sur Glane, et la modification subséquente de l'article 2, 1^{er} alinéa des statuts comme suit:

« **Art. 2. (premier alinéa):** Le siège social est établi dans la commune de Roeser.»

2. changements d'adresses des administrateurs.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que 100 % du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant 100 % du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Strassen vers la commune de Roeser à L-3397 Roeser, 1 rue d'Oradour sur Glane, et de modifier par conséquent l'article 2, alinéa 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 2. (alinéa 1^{er}).** Le siège social est établi dans la commune de Roeser.»

Deuxième résolution

L'assemblée constate que le siège social de son administrateur la société ASIA WOOD FURNITURES S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 110.648, a été transféré à L-3397 Roeser, 1, rue d'Oradour sur Glane.

Le domicile de Monsieur Olivier LEG, administrateur, est transféré à cette même adresse.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 9.40 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mise à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 900,- €.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: A. HOLTZ, O. LEG.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 août 2012. Relation: EAC/2012/10969. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

Pour expédition conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 septembre 2012.

Anja Holtz.

Référence de publication: 2012118367/60.

(120159573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

PROject S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue de l'industrie.

R.C.S. Luxembourg B 66.706.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue au siège de la société le 23 juillet 2012

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 2, rue d'Arlon à L-8399 Windhof au 11, rue de l'Industrie, Bâtiment Solarwind à L-8399 Windhof (commune KOERICH).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
PROject S.A.
Romain Poules
Un mandataire / Adm. Délégué

Référence de publication: 2012118202/15.

(120159495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Cocktail And Co S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1261 Luxembourg, 123, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 145.654.

L'an deux mil douze, le quatre septembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Dominique SEURIN, liquoriste, né à Sées (France) le 6 mai 1958, demeurant à L-1261 Luxembourg, 123, rue de Bonnevoie;

2.- Madame Alexa MINY, infirmière, née à Luxembourg, le 10 septembre 1968, demeurant à L-1261 Luxembourg, 123, rue de Bonnevoie.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Le comparant sub 1.- est le seul associé de la société à responsabilité limitée "COCKTAIL AND CO S.à r.l.", avec siège social à L-3261 Bettembourg, 9A, rue du Nord, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 7 avril 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 879 du 24 avril 2009, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 août 2010, publié au Mémorial C, numéro 2242 du 21 octobre 2010, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 145.654.

II.- Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant à l'associé unique Monsieur Dominique SEURIN, prénommé.

III.- Ensuite, Monsieur Dominique SEURIN, prénommé, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, quarante-neuf (49) parts sociales qu'il détient de la Société à Madame Alexa MINY, prénommée, qui accepte, moyennant le prix global de mille vingt euros (EUR 1.020.-), somme que le cédant reconnaît avoir reçue de la cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

IV.- La cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

La cessionnaire participera aux bénéfices à partir de ce jour.

La cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la Société et renonce à toute garantie de la part du cédant.

En outre, le cédant et la cessionnaire déclarent être les bénéficiaires réels de la présente transaction.

V.- Ensuite, Monsieur Dominique SEURIN et Madame Alexa MINY, prénommés, représentant comme seuls associés l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite à la susdite cession de parts sociales, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

Ces parts sociales appartiennent aux associés comme suit:

1.- à Monsieur Dominique SEURIN, liquoriste, né à Sées (France) le 6 mai 1958, demeurant à L-1261 Luxembourg, 123, rue de Bonnevoie, cinquante et une parts sociales,	51
2.- à Madame Alexa MINY, infirmière, née à Luxembourg, le 10 septembre 1968, demeurant à L-1261 Luxembourg, 123, rue de Bonnevoie, quarante-neuf parts sociales,	49
Total: cent parts sociales,	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées."

Deuxième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société

de L-3261 Bettembourg, 9A, rue du Nord, à L-1261 Luxembourg, 123, rue de Bonnevoie, et par conséquent de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège de la société est établi à Luxembourg."

Troisième résolution

Les associés décident d'élargir l'objet social de la société et par conséquent de modifier l'article 3 des statuts de la société qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La société a pour objet l'exploitation du concept "Cocktail and co" reposant sur:

- l'exploitation et la valorisation de brevets, licences, de concepts et d'études;
- l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques sous l'enseigne "Golden bar" pour le premier établissement;
- cet établissement servira principalement tous les produits commercialisés par CocktailEDIT;
- gestion de la base de données ShotPedia;
- snacks appropriés et petite restauration;
- l'achat à emporter des produits diffusés par CocktailEDIT;
- la livraison à domicile d'apéritifs sous le nom commercial "Cocktail @ home";
- la gestion d'une boutique en ligne sur www.cocktail-and-co.com;
- la distribution au Luxembourg de marques de spiritueux premium;
- le commerce ambulant de ses produits sur les marchés belges, français et luxembourgeois.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement."

VI.- Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits ayant servi à la libération du capital social n'ont pas provenu d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou d'actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme), respectivement que la société ne se livre pas à des activités ci-dessus énumérées.

VII.- Monsieur Dominique SEURIN, prénommé, agissant en sa qualité de gérant unique de la Société, déclare se tenir, au nom de la Société, la susdite cession de parts sociales comme dûment signifiée.

VIII.- Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de sept cents euros (EUR 700.-) est à charge de la société qui s'y oblige, les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: Dominique SEURIN, Alexa MINY, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 septembre 2012 Relation: LAC/2012/41418 Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 14 septembre 2012.

T. METZLER.

Référence de publication: 2012118365/93.

(120159537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

NREP Transactions Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 113.112.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012118166/9.

(120159402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

NREP Transactions Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 115.472.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012118167/9.

(120159401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

NREP Transactions Holding 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 117.745.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012118168/9.

(120159403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

NREP Transactions Holding 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 125.050.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012118169/9.

(120159404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Zephyr'07-S.A. SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 129.886.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 13 septembre 2012

- Réélection de Messieurs Serge D'ORAZIO, résidant professionnellement au 43 boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, Stéphane RIES, résidant professionnellement au 43 boulevard Royal, L-2955 Luxembourg et Wouter GESQUIERE, résidant professionnellement au 11 rue Aldringen, L-2960 Luxembourg, en tant qu'Administrateurs pour un nouveau mandat d'un an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.

- Réélection de DELOITTE AUDIT S.A.R.L. en tant que Réviseur d'Entreprises pour un nouveau mandat d'un an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.

Certifié sincère et exact

Pour ZEPHYR'07-S.A. SICAV-SIF

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2012118330/18.

(120159480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

NREP Transactions Holding 6 Junior S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 134.150.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012118170/9.

(120159406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Tishman Speyer Lumiere Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.000.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.008.

—
EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 31 août 2012 que la personne suivante a démissionné, avec effet immédiat, de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Nicolas Veyer, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille, France, ayant son adresse professionnelle au 34-38 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Olivier Billard, né le 20 novembre 1972 à Saint-Pierre, France, ayant son adresse professionnelle au 34-38 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à Taunustor 2 (Japan-Center), 60311 Francfort-sur-le-Main, Allemagne,

- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 265, East 66th Street, New-York, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Jerry I. Speyer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni,

- Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de catégorie B:

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Olivier Billard, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 septembre 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012118269/47.

(120159378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

NREP Transactions Holding 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 134.153.

—
Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012118171/9.

(120159405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

NSS Latin America Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 101.885.

—
EXTRAIT

Réviseur d'Entreprises

Suite à la résolution de l'associé unique de la société du 28 mars 2012 le mandat du réviseur d'Entreprises Ernst & Young, Société Anonyme, 7, rue Gabriel Lippmann, L - 5365 Munsbach, a été renouvelé et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et associations.
Betzdorf, le 14 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118172/14.

(120159361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Orange Grafton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 157.633.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 août 2012.

Référence de publication: 2012118176/10.

(120159944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Ostak S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 13, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 123.640.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012118177/10.

(120159929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Pardus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.515.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Pardus S. à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012118186/11.

(120159986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.
